

"The Canada and the British Commonwealth are not a mere convenience or a mere political arrangement, but a reality of life. The first duty of the Canadian is to the Commonwealth, and the second duty is to the British Commonwealth of Nations. The third duty is to the Canadian people, and the fourth duty is to the world."

"The Canada and the British Commonwealth are not a mere convenience or a mere political arrangement, but a reality of life. The first duty of the Canadian is to the Commonwealth, and the second duty is to the British Commonwealth of Nations. The third duty is to the Canadian people, and the fourth duty is to the world."

Lord Tweedsmuir

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: Omer HEROUX

Montreal, mercredi 19 juin 1946

VOLUME XXXVII — No 140

REDACTION ET ADMINISTRATION

430 EST, NOTRE-DAME, MONTREAL

TELEPHONE: *BELAIR 3351

SOIRS, DIMANCHES ET FETES

Administration: BELAIR 3361

Rédaction: BELAIR 2984

Gérant: BELAIR 2239

M. Gromyko impose son veto au sujet de l'Espagne

Les provinces doivent rentrer dans leurs droits sur la radio

C'est sur les moyens matériels et physiques qu'une décision majoritaire de la Cour Suprême, confirmée par un arrêt du Conseil privé, a reconnu la juridiction du fédéral, non pas sur les programmes et les émissions — Quand M. Bennett donnait des commissaires provinciaux à la radio fédérale — Remarques de M. Cardin sur les droits des provinces et de M. Mackenzie King sur l'ingérence politique

Le gouvernement du Canada élargit de plus en plus, en l'interprétant à sa façon, c'est-à-dire dans le sens de ses ambitions et de ses empiétements, la juridiction qu'il exerce sur la chose, toute la chose, de la radiophonie canadienne.

Cette juridiction, il la fonde sur un arrêt rendu par le Conseil privé d'Angleterre, à la date du 9 février 1932; arrêt qui n'était en somme que la confirmation de la réponse affirmative et majoritaire, seulement majoritaire, donnée par la Cour suprême du Canada, quelques mois auparavant, en juin 1931, à l'une de deux questions qui lui étaient soumises dans une même référence.

Les deux questions se posaient ainsi:

1—Le Parlement du Canada a-t-il juridiction pour réglementer et contrôler la communication par radio?

2—Dans la négative, de quelles façons particulières cette juridiction est-elle limitée?

A Ottawa, trois juges sur cinq ont répondu affirmativement à la première question; les deux autres juges, MM. Rinfret et Lamont, ont déclaré qu'à leur sens, cette juridiction n'est pas complète et exclusive, mais qu'elle est limitée sur plusieurs points.

La majorité de Leurs Seigneuries d'Ottawa et Leurs Seigneuries de Londres ont, en fait, répondu à la question elle que posée, sans chercher à définir le sens de l'expression: la communication par radio.

Or la communication, en l'occurrence, est une chose; la chose communiquée en est une autre, nettement distincte. C'est sur la communication, le moyen physique de la communication, que le gouvernement fédéral s'est fait reconnaître juridiction, non pas sur le message transmis par le moyen de la communication.

Il n'est que raisonnable de supposer que la communication par la radio, dans l'ordre de référence, cela voulait dire les seuls moyens techniques et matériels de la radiophonie (longueurs d'ondes, appareils pour mise en ondes et pour réception des émissions), la mise en oeuvre physique de ces mêmes moyens, mais non pas les sons parlés, chantés ou joués sur des instruments en vue de leur transmission et de leur réception par le canal des ondes hertziennes.

Autrement dit, le gouvernement fédéral s'est vu reconnaître juridiction sur les postes de radio en territoire canadien, mais non pas sur les programmes que ces postes peuvent radiodiffuser.

Les faits ne manquent pas pour démontrer qu'il en a été ainsi, qu'il devait en être ainsi.

A venir jusqu'en 1932, même postérieurement à l'arrêt du Conseil privé, sur quatre-vingt-seize longueurs d'ondes bandes de radiodiffusion qu'il y avait de disponibles en Amérique du Nord, le Canada n'en possédait en propre que cinq. Les Etats-Unis en abandonnaient quelques autres au Mexique et à Cuba, mais gardaient pour eux la très grosse part, la part du lion.

Ses cinq ondes, le Canada pouvait difficilement en faire partage à ses neuf provinces.

Le Canada était alors en danger d'être noyé dans la radio des Etats-Unis. Cela s'est dit maintes et maintes fois à la Chambre des Communes aux temps héroïques de la radio, alors que les postes C.K.A.C. et Marconi avaient encore les seuls en existence. Il importait pour le Canada de faire la meilleure utilisation possible des cinq longueurs d'ondes que la grande république au sud voulait bien lui abandonner, tout en s'efforçant d'induire celle-ci plus de générosité, de l'amener à reconnaître, par exemple, que le partage des quatre-vingt-seize longueurs d'ondes ne devait pas se faire proportionnellement à la population des pays intéressés mais proportionnellement à leur superficie territoriale.

Ca n'est cependant que bien après la décision majoritaire de la Cour suprême d'Ottawa — où cette situation a fait à peu près dans la balance — et encore après la confirmation de cette même décision par le Conseil privé d'Angleterre, que le Canada devait enfin obtenir neuf longueurs d'ondes, en plus de l'utilisation conjointe de quelques autres.

L'on comprend alors sans difficulté que sir John Aird ses deux collègues, après avoir tenu, à la demande du gouvernement Mackenzie King, une enquête sur la radiophonie canadienne, n'aient pas hésité, dès 1929, à inscrire à tête de leur rapport la recommandation que voici:

A) Que la radiodiffusion devrait être mise sur le pied d'un service public et qu'une société nationale devrait posséder les postes donnant un service de ce genre et voir à leur fonctionnement; que les autorités provinciales devraient avoir le contrôle absolu quant aux programmes (full control over the programmes) du poste ou des postes dans leurs territoires respectifs.

Le Conseil privé avait porté son arrêt depuis plusieurs années quand le gouvernement Bennett, en 1932, entreprit d'établir la Commission canadienne de la radiophonie. Le droit des provinces sur les programmes radiophoniques faisait encore si peu doute que M. Bennett, à l'époque, constituait lui-même par le projet de loi, putait neuf commissaires adjoints — un par province — et trois membres titulaires de la Commission nouvelle.

Comme si cela n'eût pas été suffisant, les chefs libéraux, usés dans l'opposition depuis 1930, insistaient pour que

les droits des provinces sur les programmes fussent encore mieux reconnus, plus explicitement.

M. Cardin, ancien ministre de la Marine, qui a été comme tel le premier à s'occuper de la radiophonie pour le compte du Canada, prend part au débat (Hansard du 18 mai 1932, page 3022 de l'édition française):

Ne pourrait-on rendre le texte de l'article 6 plus formel? Il y est dit que le gouverneur en conseil "peut" nommer, ainsi de suite. Je voudrais que le gouverneur en conseil soit tenu de nommer les commissaires prévus pour les provinces.

M. Bennett répond que le mot "peut" est ici le terme propre, pour ainsi dire consacré, le terme conforme à l'usage.

M. Cardin: Je veux qu'il soit bien compris que les provinces auront leur mot à dire sur les programmes.

M. Bennett: Parfaitement.

A ce même débat, M. Mackenzie King lui-même participe. Il redoute l'ingérence partisane en radiophonie et il le dit:

M. Mackenzie King: ...Nous devons reconnaître que la radiodiffusion prête beaucoup à l'ingérence politique. Je ne veux pas dire, je ne veux pas insinuer que c'est ce qui arriverait, mais nous devons reconnaître que si jamais pareil abus se produisait, il pourrait en résulter de grands dangers et de graves mécontentements. Tout ce qui pourra contribuer à faire disparaître la possibilité du moindre soupçon d'ingérence politique sera utile. (Hansard, 18 mai 1932, page 3026 de la version française).

Moins de dix ans plus tard, les libéraux étant remontés au pouvoir, l'Etat fédéral s'ingérait tellement bien dans les affaires de la radiophonie, intervenait si souvent pour supprimer des programmes et la radiodiffusion de discours par des chefs politiques provinciaux, que des protestations s'élevaient de partout. M. Hepburn, M. Drew, M. Bracken, M. Duplessis et combien d'autres ont eu à se plaindre de la radio: au vrai, les postes de l'Etat et des postes privés reliés en réseaux leur ont été fermés, même en temps de campagne électorale.

A l'automne de 1939, il y eut, pour citer un cas qui nous concerne de plus près, scrutin général dans la province de Québec. Parce qu'il refusait de soumettre d'avance au censeur fédéral les textes de ses discours, le premier ministre québécois n'a pu utiliser la radio dans sa propre province. Et l'on comprend la protestation énergique que M. Duplessis faisait entendre, quelques mois plus tard à la Législature de Québec: Il ne s'agit pas d'un parti pris politique, d'intérêts bleus ou d'intérêts rouges, mais d'une question de principe qui intéresse au premier chef les droits de liberté de parole dans notre province... Le devoir de la province de Québec est de se débarrasser de la tutelle fédérale lorsqu'il s'agit de l'emploi de la radio pour les affaires provinciales.

Il semblerait qu'en principe, du moins pour la forme, l'Etat fédéral, par sa Société Radio-Canada, reconnait toujours le droit des provinces, qu'il reconnait aussi la plus entière liberté de parole à tous ceux-là qui veulent se servir de la radio.

Le 4 juin, mardi de la semaine avant la dernière, le président du bureau des gouverneurs de Radio-Canada, M. Davidson Dunton, déclarait devant le comité parlementaire de la radiophonie:

Il n'y a pas de censure à Radio-Canada et les postes privés assument leurs propres responsabilités à propos de leurs émissions. Les principes qui animent Radio-Canada sont que l'air appartient au public, et que celui-ci a le droit d'entendre les principaux points de vue sur toutes les questions d'importance. L'air ne doit pas tomber sous le contrôle de quelques particuliers ou de quelques groupes influents à cause de leur richesse ou de leur position particulière. Le droit de réplique est inhérent à la doctrine démocratique de la liberté de parole, et la liberté de parole de même que l'échange libre des opinions sont parmi les principales sauvegardes des institutions libres.

Il reste de savoir, mieux, de voir, à quoi de si belles paroles correspondent dans le fait. Un mois ne s'est pas encore écoulé depuis que la Société Radio-Canada a refusé la radio à des premiers ministres provinciaux qui voulaient s'en servir pour rendre compte aux gens de leurs provinces de ce qui s'était passé à la récente conférence fédérale-provinciale.

Le droit des provinces sur les programmes radiophoniques est non seulement ignoré, la radio n'est même plus disponible aux provinces pour l'examen et l'étude de leurs affaires.

N'est-il pas temps que semblable régime prenne fin? Les provinces ont, en matière de radiophonie, non seulement des droits, mais des devoirs. L'instruction, l'enseignement, l'éducation sont de leur seule juridiction. La radio est devenue, par ses programmes, l'un des moyens d'éducation les plus puissants qui soient. Ce moyen-là doit appartenir aux provinces de façon qu'elles puissent s'acquitter de leurs devoirs. Dès les tout premiers temps de la radiophonie, l'on a reconnu le droit des provinces au contrôle des programmes. Ce droit-là doit être établi et respecté.

19-VI-46

Emile BENOIST

Désaccord des Quatre sur les réparations italiennes

L'actualité

Les queteux

Dans notre pays, quand le soleil du printemps séchait les routes de sable ou de terre, les ménagères disaient: "Les queteux vont r'souder bien vite".

Et bien! en effet, après le long sommeil d'hiver dans leurs cabanes au fond de la forêt, ils s'élevaient par les grandes routes, vers les campagnes riantes et ensoleillées. Ceux qui étaient de caractère aventureux, les jeunes surtout, changeaient d'itinéraire à chaque année, afin de voir des figures nouvelles. Mais les queteux plus riches, d'expérience, et pour qui les longues randonnées n'étaient que des souvenirs de l'été et de délassations, préféraient suivre le même parcours car ils avaient fini par se faire un peu partout des amis et des connaissances familières; ils savaient la topographie, les maisons où l'on mangeait le mieux, et où il était bon de passer la nuit; les logis où l'on accueillait.

(suite à la page 2)

Bloc-notes

Notre capital poissonnier

Il fut un temps où l'on pêchait le saumon aux rapides de Lachine. Les gens de Ville-Marie pouvaient s'en procurer sans trop se déplacer. Ce royal poisson a fui nos parages. Il nous attend maintenant quelque part au Saguenay et dans la Matapédia. Et, finalement, deux fois la semaine, on mange en boîte ses congénères de la Colombie.

Tout cela est la rançon de notre civilisation industrialisée: barrages, turbines, moulins de tous noms, usines, égouts, déchets. Pourtant, "en certains endroits, nos pêcheries rapportent plus que les usines actuelles existantes; en effet, nos laes, nos cours d'eau attirent dans notre province de nombreux touristes qui viennent y dépenser des millions" fait observer dans la Vie au Grand Air un grand spécialiste de la conservation du poisson, M. Gustave Prévost.

N'allons donc pas gaspiller le capital poissonnier qui appartient à tous. Pour cela, il importe de prendre des mesures efficaces pour le préserver et l'utiliser. M. Prévost énumère les méthodes les plus utiles.

(suite à la page deux)

Le carnet du grincheux

M. Hsley va prononcer son discours du budget, mardi ou jeudi de la semaine prochaine. Le commença-t-il par la célèbre et émouvante profession de foi impérialiste qu'il a déjà faite à la Chambre des Communes? Ca ferait très bien en manière d'exorde.

Joe Louis? Louis Conn? Lequel des deux gagnera la bataille de ce soir? Une chose sûre et certaine, le promoteur Mike Jacobs sera de toute façon le principal gagnant.

Les gendarmes de Concordia sont "défringués". Ils endossent leur nouvelle tenue d'été: chemise grise et pantalon bleu marine. Pour le temps des chaleurs on les débarrasse de l'encroûtement redingote, relique des jours anciens, qui les faisait ressembler à des marguilliers en balade.

Nos gardes municipaux n'auront plus d'excuses pour ne pas courir sur aux malheureux.

Il y eut les Chemises-Rouges de Garibaldi, les Chemises-Noires de Mussolini et les Chemises-Brunes hitlériennes, il y aura désormais les Chemises-Grises de Concordia. Les gardes westmountaises se distingueront; elles porteront la chemise bleue (bleu très évidemment).

"La conscience universelle et le fair-play britannique protègent la langue française", s'écrit un ministre. Domage que nos députés et ministres n'aient pu réussir à les utiliser pour faire respecter les droits du français par les fonctionnaires fédéraux, pour nous obtenir la part qui nous revient dans les emplois publics et pour faire cesser l'ostacisme de tout genre contre l'école catholique et française au Canada!

Où l'on voit que l'on emploie "les grands mots pour les grands remèdes".

Le Grincheux

19-VI-46

Choses d'hier et d'aujourd'hui

La mélancolie n'a pas de cause plus profonde que la paresse; son remède est le travail, ce travail ne doit rien produire d'utile. Socrate a dit: "Il vaut mieux travailler sans but que de ne rien faire".

Burton

Le projet de contrôle international de l'énergie atomique aura-t-il raison du droit de veto? — Terreur en Palestine — La république d'Italie

Les correspondants qui suivent la conférence des Quatre adoptent une attitude pessimiste aujourd'hui, parce que les ministres ne se sont pas entendus hier sur la question des réparations italiennes. C'est le premier heurt de la nouvelle session, et cela coïncide avec le premier débat litigieux. Samedi, l'optimisme régnait parce que M. Molotov avait accepté que le problème autrichien fût inscrit à l'agenda; mais il n'avait fait cette concession que pour faire inscrire ensuite la crise de politique intérieure que traverse l'Italie. Lundi les ministres se sont limités au problème peu contesté de l'indemnité des nationaux alliés pour les dommages de guerre.

Hier, les quatre délégués revenaient à la question des réparations qui les divise depuis le début des négociations, et l'on a constaté que les attitudes n'ont guère changé depuis la session précédente; chacun a invoqué les mêmes arguments qu'il y a un mois. Il faut toutefois noter une amélioration. M. Byrnes a proposé que tout le problème des réparations italiennes soit référé à la conférence de paix. M. Molotov a consenti quant aux réclamations de la Yougoslavie, de la Grèce et de l'Albanie; mais il a refusé quant aux demandes de l'Union soviétique. Les Soviétiques estiment que les indemnités des trois petits pays doivent être fixées à \$200 millions, tandis qu'ils réclament eux-mêmes \$100 millions.

M. Byrnes a dit que cet acquiescement du délégué russe résolvait des deux tiers ce problème; mais les diplomates disent que sur le tiers le plus difficile il n'y a aucun signe de compromis. On peut dire en effet que le litige reste entier; car comment les Vingt et Un pourraient-ils refuser les réclamations de trois petits Etats qui ont subi des dommages du fait des troupes italiennes, si les grandes puissances approuvent, et en pratique, imposent, la réclamation de la puissante U.R.S.S. qui n'a pas été directement atteinte par les Italiens. La question de savoir si les réparations doivent être subordonnées à la capacité de payer du pays vaincu, la façon dont elles seront prélevées, tout cela est en cause dans la réclamation soviétique et il sera difficile de s'écarter pour les autres demandes de la ligne de conduite adoptée à l'égard de l'U.R.S.S.

M. Bevin a proposé que les grandes puissances renoncent toutes aux réparations italiennes, comme un geste en vue d'aider le nouveau gouvernement républicain, mais M. Molotov a refusé. Le débat d'hier s'est révélé si peu encourageant que les ministres l'ont mis de côté et reviennent aujourd'hui à des problèmes plus faciles: la question de la frontière franco-italienne et diverses clauses économiques d'importance secondaire.

La séance d'aujourd'hui a lieu une heure plus tôt que d'habitude, car M. Bidault doit assister à une réunion de l'Assemblée constituante au cours de laquelle il sera peut-être invité à former un nouveau gouvernement.

LA REPUBLIQUE D'ITALIE

A Rome, la Cour suprême d'Italie a rendu hier sa décision sur les objections des royalistes au plébiscite du 2 juin. Elle a dit que le peuple a opté pour la république, que la république a obtenu 12,717,923 votes, et la monarchie, 10,719,284. Le gouvernement a publié hier soir cet arrêt en déclarant que cela supprime tout doute, en fait et en droit, quant à l'issue du plébiscite, et quant à la parfaite légalité de la décision prise par le cabinet le 10 juin.

Dans sa proclamation d'hier soir le gouvernement déclare que dorénavant les décisions des tribunaux sont rendues au nom du peuple italien, que le mot "république" sera ajouté au titre de la "Gazette officielle", que les armes de la maison de Savoie seront supprimées sur le drapeau italien de sorte qu'il n'y restera que les couleurs rouge, blanc et vert, que toute mention de la monarchie devra être supprimée dans les formules de serment et autres procédures légales et judiciaires. Toutefois le gouvernement n'a pas fixé de date pour la proclamation officielle de l'avènement de la république.

EN PALESTINE

L'armée anglaise a imposé un couvre-feu sévère à Tel-Aviv, et des patrouilles parcourent la ville afin de découvrir des traces des cinq officiers britanniques qui ont été enlevés hier par une bande armée. Le gouvernement de Palestine a pris des mesures pour mettre fin à la vague de terrorisme dont le bilan depuis trois jours comporte 18 morts, un plus grand nombre de blessés, et la destruction de huit points.

Depuis 5 heures ce matin, personne à Tel-Aviv ne peut sortir de sa maison sans permission spéciale. Lundi, neuf Juifs ont été tués dans un combat à la gare de Haifa, et hier des milliers de Juifs ont participé à une manifestation de deuil à Jérusalem en l'honneur de ces victimes. Deux majors britanniques ont été grièvement blessés hier midi à Jérusalem, à un coin de rue très fréquenté, par des assaillants qui sont descendus d'un taxi, ont tiré plusieurs coups de feu, et se sont enfuis dans la même voiture. Le dynamite des ponts de Jourdain et les combats qui ont accompagné ces attentats ont coûté la vie à six Juifs et à trois soldats anglais.

La bande qui a enlevé cinq officiers à l'hôtel "Yarkon", à Tel-Aviv, était armée de fusils. Les autorités croient que ces officiers sont détenus comme otages pour deux Juifs qui ont été condamnés à mort à la suite d'un raid contre un camp britannique. La "Voix d'Israël", poste de radio clandestin, a adressé un message au général sir Bernard Paget, commandant britannique dans le Proche-Orient, lui disant que le dynamite des ponts dimanche soir avait pour objet de gêner les communications militaires qui sont "vitales pour la stratégie britannique en Palestine", et que les mesures punitives prendraient les autorités n'arrêteraient pas les activités juives.

A Jérusalem on croit que cette vague de terro-

risme se relie à deux événements de la semaine dernière: la déclaration de M. Bevin sur la Palestine, à Bournemouth, et le départ de France du grand mufti qui est le chef spirituel des Musulmans de Palestine. M. Chaim Weizmann, président de l'organisation sioniste mondiale, a dit dans un discours hier soir, à Petah-Tiqvah, près de Tel-Aviv, que les paroles de M. Bevin, — l'admission en Palestine de 100,000 immigrants juifs exigerait l'envoi d'une autre division de soldats anglais, — ne sont pas de nature à faciliter le maintien de l'ordre.

Ces désordres sont tout de même un moyen fort discutable de démontrer que tout irait bien dans ce pays si les troupes anglaises s'en allaient. Pour le moment ce sont les terroristes juifs qui s'en prennent aux Anglais parce que ceux-ci ne veulent pas permettre de nouvelle immigration juive. Si cette immigration était autorisée, les Arabes passeraient à l'offensive, et ils disposent de moyens puissants dans toute la région. Si, d'autre part, on laissait les intéressés régler la question eux-mêmes, il est probable que la minorité juive ne tiendrait pas longtemps devant l'hostilité des Arabes. De quelque côté qu'on l'examine, la solution sioniste du problème des réfugiés juifs paraît vouée à l'échec, et susceptible de provoquer des maux encore plus grands que ceux auxquels elle est censée remédier.

LA PLAINTE CONTRE FRANCO

M. Gromyko a mis son veto hier au projet de compromis relatif à la plainte polonaise contre le régime Franco. Avant le vote qui a provoqué ce veto, le Conseil de Sécurité a rejeté une proposition du délégué anglais. Sir Alexander Cadogan a proposé que le Conseil se borne à transmettre la question espagnole à l'Assemblée générale de l'O.N.U. sans formuler de recommandation. Seuls les délégués anglais et hollandais ont voté pour ce projet, et six délégués ont voté contre. Les Etats-Unis, la Chine et l'Egypte se sont abstenus de voter, et M. Johnson a expliqué que s'il ne votait pas sur la proposition anglaise c'était parce qu'il s'était déjà engagé à appuyer le compromis suggéré par l'Australie.

Le Conseil a ensuite voté sur le compromis préparé par M. Evatt, et comportant que le Conseil transmette à l'Assemblée générale le rapport du sous-comité d'enquête, avec la recommandation que l'Assemblée demande une rupture des relations avec le régime Franco, ou prenne toute autre mesure qu'elle jugera appropriée. Neuf délégués ont voté pour ce projet; lorsqu'on a demandé le vote négatif, M. Gromyko a levé la main, et le président a annoncé que le projet tombait par le recours au droit de veto. Le délégué hollandais s'est abstenu de voter.

Le délégué polonais a tout de suite demandé le vote sur sa proposition initiale, présentée au mois d'avril, et où il demande que le Conseil décrète la rupture immédiate et complète avec le régime Franco; mais le président a répondu que le Conseil n'était pas prêt à prendre un tel vote, et a ajourné les délibérations à lundi après-midi.

M. Lange, le délégué polonais, a dit aujourd'hui qu'il soumettra "d'autres propositions en vue d'obtenir et de promouvoir une intervention unanime contre le régime fasciste de Franco", lorsque le Conseil reprendra l'étude de cette question.

LE PROBLEME DU VETO

Les délégués ne chômeront pas d'ici lundi; ils se réunissent aujourd'hui avec le représentant du Canada, en séance de la Commission de l'énergie atomique, et tout indique que le recours du délégué russe au droit de veto à propos de l'Espagne jouera dans les délibérations de la commission un rôle de premier plan. Le veto d'hier est le deuxième depuis que fonctionne le Conseil de Sécurité. Le premier a aussi été imposé par l'U.R.S.S., à la réunion de Londres, à propos des Etats du Levant.

M. Evatt, qui a été l'un des plus énergiques adversaires du droit de veto, adopte maintenant une attitude beaucoup plus conciliante. Il a dit après la réunion d'hier que l'usage du veto dans ce cas n'est pas très dommageable parce que ce qu'il faut c'est d'assurer la libre discussion des problèmes, et que la discussion n'est en rien gênée par l'intervention de M. Gromyko. Le délégué soviétique est allé plus loin; il a dit aux journalistes que le veto ne peut faire de mal aux Nations Unies, mais que l'inaction est dommageable. Il s'est opposé au compromis australien parce qu'il juge que cette formule n'est pas assez vigoureuse, qu'elle est trop douce pour le régime de Madrid que l'alle soviétique du Conseil juge dangereux.

Mais le problème va plus loin. Sans doute c'est déjà beaucoup que les litiges soient discutés librement; mais le veto menace d'autres prérogatives tout aussi essentielles de l'Organisation des Nations Unies. Pour assurer la sécurité et la paix la société internationale doit remplacer le recours à la guerre par l'arbitrage dans des conflits entre pays.

La proposition des Etats-Unis pour le contrôle de l'énergie atomique et la mise hors la loi de la bombe inaugurée à Hirohima, exclut spécialement le veto pour ce qui touche à la surveillance internationale sans laquelle ce contrôle serait illusoire. Le sous-comité d'enquête sur l'Espagne a dit que le régime Franco serait un danger parce qu'il excludrait l'Espagne du contrôle international éventuel des armements. Le projet de Washington sur l'énergie atomique forcera les Soviétiques à opter. Ils devront accepter d'ouvrir leur territoire à cette surveillance de l'O.N.U., renoncer, là-dessus tout au moins, au droit de veto comme au "rideau de fer", ou la preuve sera faite que leurs revendications exorbitantes au nom de la sécurité ne sont qu'un camouflage pour des visées moins avouables.

Paul SAURIOL

19-VI-46

3 SOUS LE NUMERO
ABONNEMENTS PAR LA POSTE
EDITION QUOTIDIENNE
CANADA (Sous Montréal et la banlieue) \$6.00
Etats-Unis et Empire britannique 8.00
UNION POSTALE 10.00
EDITION HEBDOMADAIRE
CANADA 2.00
Etats-Unis et UNION POSTALE 3.00

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

MERCREDI, 19 JUIN 1946

Demain : BEAU.

MAXIMUM et MINIMUM :

Aujourd'hui maximum, 66.
Même date l'an dernier, 68.
Minimum aujourd'hui, 56.
Même date l'an dernier, 54.

BAROMETRE : 10 h. a.m., 29.85; 11 h. a.m., 29.90; midi, 29.95.

Dans Compton

M. A. Quintin, candidat du Bloc à l'élection complémentaire

M. Laurendeau parlera à East-Angus, dimanche soir — Les assemblées de l'Union nationale — 12,165 électeurs

Le Bloc Populaire Canadien aura son candidat à l'élection complémentaire de Compton, qui doit avoir lieu le 3 juillet prochain.

On a en effet annoncé hier que M. Aurélien Quintin, cultivateur de Cookshire et secrétaire du parti du M. André Laurendeau est le chef provincial.

M. Quintin est né à East-Angus le 29 novembre 1915. Il a fait ses études à l'Académie St-Louis, d'East-Angus, puis au Séminaire de Sherbrooke, où il a suivi un cours de coopération. Ses études terminées, M. Quintin est devenu cultivateur et il s'est occupé de diverses organisations professionnelles et nationales. Il est membre de l'U.C.C. et a été le directeur du cercle de Cookshire pendant de nombreuses années. Il s'est marié le 15 septembre 1945 à Mlle Armande Vermette et il est, depuis lundi dernier, père d'une fillette, qui a été baptisée du nom de Suzanne.

M. Quintin a été candidat du Bloc Populaire aux élections provinciales de 1944.

LE BLOC A LA RADIO

M. André Laurendeau, chef provincial du Bloc populaire, et député du comté de Laurier à la Législature, prononcera une causerie à la radio, vendredi soir, M. Laurendeau sera entendu au poste C.K.A.C., de 10 h. 15 à 1 h. 30 du soir. Le lendemain, samedi, M. Laurendeau parlera au poste C.H.L.T., de Sherbrooke, de 8 h. à 9 h. 15.

L'ouverture officielle de la campagne électorale du candidat du Bloc populaire, aura lieu dimanche soir à East-Angus, à 8 heures. M. Laurendeau, qui adressera la parole, sera accompagné d'autres députés du Bloc à la Législature, MM. Albert Lemieux, de Beauharnois, et Ovide Bergeron, de Stanstead. Le comité central du Bloc sera situé à Cookshire.

ASSEMBLÉES ET DISCOURS DE L'UNION NATIONALE

Le candidat de l'Union Nationale, pour l'élection complémentaire du 3 juillet, tient actuellement toute une série d'assemblées publiques dans le comté de Compton. Des ministres, députés et autres orateurs discutent l'accompagnement dans cette tournée politique.

Le samedi soir, 22 juin, à 8 heures, des assemblées sont annoncées pour Paquetville, Herford et East Herford. A cause

Lettre d'Ottawa

(Suite de la page deux)

ner à une simple majorité du Parlement fédéral le droit d'amender la constitution sans consulter les provinces. Il a reproché au gouvernement fédéral de n'avoir pas profité de la récente conférence fédérale-provinciale pour consulter les provinces sur cette question de la représentation. Il a invoqué la protection des droits des minorités. Et pour donner plus de poids à son plaidoyer autonomiste qui s'adresse surtout à la province de Québec, il a prononcé en excellent français près de la moitié de son discours et cité copieusement Laurier et Lapointe.

M. Arthur Smith, député conservateur de Calgary-Ouest, a demandé au ministre de la Justice s'il est prêt à laisser au seul Parlement fédéral le droit d'amender l'article 133 de la constitution qui a trait aux droits de la langue française.

En répondant à M. Smith, M. St-Laurent a été plus clair et plus précis que jamais dans l'énoncé de la doctrine centralisatrice qu'il avait esquissée en ouvrant le débat. Il a soutenu que le gouvernement central et les provinces possèdent également la souveraineté dans leurs domaines respectifs, que le gouvernement central a le droit de modifier la constitution dans les limites de leurs attributions respectives. Il a proclamé que le Parlement fédéral peut amender sans consulter les provinces toutes les dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, sauf l'article 92 qui définit les pouvoirs des provinces.

M. St-Laurent est probablement allé plus loin que tout autre homme politique avant lui dans l'exposition et la défense de la doctrine centralisatrice. Il faut cependant admettre qu'il a prononcé un plaidoyer d'une grande force à l'appui de cette théorie centralisatrice.

Presque tous les orateurs qui ont participé au débat sur la redistribution se sont accordés sur la nécessité de formuler une nouvelle constitution afin de libérer le Canada de sa dépendance du Parlement de Westminster. Si l'on scrute cependant leurs discours, on trouvera bien peu de députés qui soient prêts à soutenir qu'aucune disposition du pacte fédératif ne saurait être modifiée sans le consentement de toutes les parties contractantes. Les conservateurs ont sans doute réclamé la consultation des provinces parce qu'ils ne pouvaient décemment attaquer au mérite une mesure de justice qui déplaît à l'Ontario où ils recrutent la majorité de leurs effectifs, mais ils ne se sont engagés que bien prudemment et bien timidement sur ce terrain. Le discours de M. St-Laurent, qui reflète sans doute l'opinion du ministère de la Justice et du gouvernement, est hautement significatif dans l'affirmation hardie et absolue du droit du Parlement fédéral d'amender à son gré la constitution. Le règlement de cette question de procédure d'amendement à la constitution ne saurait être différée indéfiniment et il est très probable que le débat en cours aura fort contribué à le hâter. Il ne sera sûrement pas

Reprise des séances au Sénat

La Chambre haute a fait subir leur première lecture à deux projets de loi

Ottawa, 19 (D.N.C.) — Reprise des séances après plus de deux semaines de repos, le Sénat a fait subir hier leur première lecture à deux projets de loi du gouvernement. Le premier est celui qui a pour but de prolonger l'existence de certaines compagnies de la Couronne ou d'en incorporer de nouvelles au besoin et de pourvoir à leur administration.

Un autre des projets de loi qui ont subi leur première lecture au Sénat après avoir été approuvés par les Communes, c'est la modification apportée à la loi régissant le Conseil national des recherches de façon à en élargir les attributions et à lui permettre d'entreprendre des travaux scientifiques de grande envergure.

La Chambre haute a aussi approuvé en première lecture un bill privé présenté par M. Salter Heyden, libéral ontarien, concernant les anciens combattants de l'Armée et de la Marine. Le sénateur Heyden expliquera la portée de ce projet de loi lorsqu'il en proposera la seconde lecture.

La séance fut ensuite levée pour permettre aux sénateurs libéraux d'assister au caucus de leur parti qui devait se tenir au cours de l'après-midi, avant le grand dîner offert par les parlementaires au premier ministre Mackenzie King, à l'occasion de son retour de la conférence de Londres. Le Sénat se réunira de nouveau cet après-midi.

Automobiles saisies par la gendarmerie

Québec, 19 (D.N.C.) — La gendarmerie a opéré à Cabano la saisie d'une automobile de marque Ford, qui avait été conduite au Canada en contrebande. Deux jours plus tard, le même détachement saisissait un autre véhicule-moteur, cette fois une Nash, pour les mêmes raisons.

La veille, à St-Georges de Beauce, la police fédérale avait fait un coup double. Une provision de 10,000 cigarettes, de tabacs, de bijoux et de différentes marchandises a été enlevée aux contrebandiers. Dans la même journée et au même endroit, une Pontiac, modèle 1941, entrée au Canada sans passer par la douane, a été aussi saisie.

D'après les autorités de la police d'autres développements sont attendus d'ici quelques jours dans le domaine de la contrebande.

Visiteur australien attendu au Canada

Ottawa, 19 (D.N.C.) — M. Francis Harry Rowe, directeur général des services sociaux d'Australie, vient d'arriver à Seattle, Wash., en route pour le Canada où il doit se concerter avec des hauts fonctionnaires canadiens, relativement à des mesures de sécurité sociale.

M. Brooke Claxton, ministre de la Santé Nationale et du Bien-être social, l'a invité à visiter notre pays. M. Rowe paraîtra en public pour la première fois, lorsqu'il s'adressera à la conférence canadienne du Travail Social, qui tiendra son dîner causerie de clôture à Halifax, le 27 juin. Plus tard, au cours de son séjour d'un mois au Canada, M. Rowe visitera probablement d'autres endroits du pays.

Verdict de mort accidentelle

Me Richard Duckett, coroner du district de Montréal, a rendu, ce matin, un verdict de mort accidentelle dans le cas de Mme Pascal LaChapelle, femme de Me Pascal LaChapelle, avocat bien connu de la métropole.

Mme LaChapelle avait été heurtée hier après-midi par sa propre voiture à quelque cinquante pieds de l'ouest de l'avenue du Parc, sur la rue Laurier, elle en faisait le tour pour se rendre sur le trottoir lorsqu'elle fut heurtée, traînée sur une distance de cinquante pieds et une autre par permission spéciale du coroner, Me Richard Duckett, le corps n'avait pas été transporté à la morgue.

Nominations faites par Mgr Vandy

Québec, 19 (D.N.C.) — Mgr Ferdinand Vandy, P.A., V.G., recteur de l'université Laval et supérieur général du Séminaire de Québec, a annoncé ce matin les nominations suivantes :

M. l'abbé Roch Rochette devient supérieur du Petit Séminaire en remplacement de M. le chanoine Oscar Genest, dont le terme d'office est expiré.

M. l'abbé Paul-Eugène Simard est nommé directeur du Petit Séminaire.

M. l'abbé Georges-Edmond Demers, directeur spirituel et M. l'abbé Gustave Bourbeau, économiste.

M. l'abbé Joseph Lacroix devient pour sa part directeur du nouveau Séminaire, que le Séminaire de Québec ouvrira en septembre prochain à Saint-Georges de Beauce.

Ta Ka Rio Ken trouvé coupable

Dominique Te Ka Rio Ken, chef indien de Coughnawaga, accusé d'exercice illégal de la médecine, a été condamné ce matin par le juge Gervase Proulx au maximum de l'amende prévue par la loi après s'être avoué coupable.

Me Jean Trudel, C.R., avocat du collègue des médecins, a signalé au tribunal que le grand Chef Dominique est un récidiviste dans ce genre de délit. L'enquête avait été faite par le détective spécial Léon Davignon.

La grève des marins

Les armateurs refusent ces propositions

Ottawa, 19 (C.P.) — De nouveau le centre d'intérêt de la grève des marins est Ottawa où l'on discute sur l'opportunité de saisir les navires qui transportent du charbon et des pétroliers afin d'assurer une distribution normale du combustible et de l'essence.

M. J. S. McCullagh, assistant-directeur du bureau des relations industrielles au ministère du Travail, a fait rapport à M. Mitchell sur la conférence qu'il a tenue à Toronto avec les propriétaires de navires.

On sait qu'à cette conférence les armateurs ont refusé d'accepter les propositions du gouvernement fédéral, propositions qui avaient été acceptées par l'union.

L'on croit que M. Mitchell fera une déclaration cet après-midi aux Communes au sujet de cette grève. Il se peut aussi que la question soit portée devant le cabinet à qui seul est réservé le droit de nommer un régisseur.

Hier soir, les armateurs ont envoyé une dépêche à M. Mitchell pour lui annoncer leur décision de ne pas accepter les propositions du gouvernement sous le prétexte qu'ils ne veulent pas discuter avec les chefs actuels de l'union.

Cependant, les compagnies offrent la journée de huit heures, le réengagement de tous les anciens employés, sauf de ceux qui ont été impliqués dans des actes de violence.

Le personnel du collège d'Amos

Amos, 19 (Spécial au Devoir). — A la fin de la distribution des prix, ce matin, au collège d'Amos, S. E. Mgr Desmarais, évêque du diocèse, a fait connaître la liste du personnel pour l'année prochaine.

Voici la liste : Membres du conseil : Chanoine Adolphe Delisle, supérieur; abbé René Lévesque, directeur spirituel; R. P. Lucien Dufort, C.S.V., préfet des études; abbé Roger Gosselin, directeur des élèves; abbé Philippe Blanchard, procureur; abbé Noël Richard, économiste.

Professeurs : R. P. Lucien Dufort, C.S.V., rhétorique; abbé Anatole Hallé, belles-lettres; abbé Germain Fréteault, vérification; abbé Joseph Tremblay, méthode; abbé Benoit Massé, syntaxe; abbé Benoit Rousseau, éléments; abbé Chs-Edouard Authier, chant et anglais; R. P. Raoul Saucier, C.S.V., langue anglaise; abbé Gaston Bechard, sciences; R. P. Larivière, C.S.V., mathématiques.

Surveillants : Abbé Léonard Martel, 1er maître; abbé Marcel Vinet, 2e maître; abbé Jean-Marie Pagueau, 3e maître.

Québec recevra l'ambassadeur grec

Québec, 19 (D.N.C.) — Québec recevra dans quelques mois la visite officielle de S. Exc. l'ambassadeur de Grèce au Canada, M. Constantinos Sakelapoulos, qui faisait hier son premier séjour dans la vieille capitale. Précisant que sa visite actuelle est plutôt une visite sociale sans aucun caractère officiel, le premier ministre plénipotentiaire de Grèce au Canada a exprimé, dans une entrevue accordée aux journalistes, son intention de venir dans quelques mois présenter ses hommages aux autorités religieuses et civiles de Québec.

M. Sakelapoulos est accompagné de sa femme et de l'attaché commercial de l'ambassade de Grèce, à Ottawa. Il fut reçu à Québec par M. Dan Shlakos, président de la colonie grecque.

Flottille américaine dans le port de Québec

Québec, 19 (D.N.C.) — Quatre croiseurs américains, ayant à leur tête le *Montpelier*, navire-amiral de la 14e division de croiseurs de la Marine des Etats-Unis, sont arrivés hier après-midi aux quais de l'Anse-au-Foulon. Les trois autres unités sont les croiseurs *Denver*, *Cleveland* et *Columbia*.

La flottille est sous le commandement du contre-amiral Edward W. Burrough. Peu après son arrivée dans le port de Québec, le contre-amiral Burrough se rendit aux casernes navales du *Montcalm* et fut reçu par le lieutenant-commandant Marcel Jetté, commandant de la base navale de Québec, et M. J. K. Bacon, consul américain à Québec.

La réception officielle des autorités militaires et civiles à la division a eu lieu ce matin, au cours de l'inspection d'une garde d'honneur fournie par le Royal 22e Régiment, à 10 h., à l'Anse-au-Foulon.

Visite à sir Fiset et au premier ministre

Québec, 19 (D.N.C.) — Le commandant Edmund W. Burrough, de la 14e division des croiseurs de la Marine américaine, actuellement à Québec, a rendu visite aujourd'hui à Eugène Fiset, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et à M. Maurice Duplessis, premier ministre.

Le commandant Burrough, de la légion du mérite avec étoile d'or, s'est d'abord rendu au bureau du lieutenant-gouverneur, qui était accompagné de son aide de camp, le lieutenant Emerson. Avec le distingué visiteur se trouvaient son aide de camp, le lieutenant Emerson et M. J. K. Bacon, consul américain à Québec.

La réception au bureau du premier ministre a eu lieu à 11 h. 45. A une heure plus tard, le lieutenant-gouverneur et le premier ministre se rendaient à bord du navire-amiral, le *"MONTPELIER"*, pour rendre leur visite aux Américains.

\$100 d'amende à un chef unioniste

Les présumés dynamitards subissent leur examen volontaire

Stanley Linoskas, le secrétaire de l'union des ouvriers de brasseries, a été condamné à \$100 d'amende et de frais ou trois mois de prison et à un cautionnement de \$200 ou à défaut pour garder la paix pendant un an, pour avoir employé des procédés d'intimidation contre la personne d'un employé de la National Breweries au cours de la récente grève des brasseries.

Linoskas faisait partie d'un groupe de 50 personnes qui auraient menacé un employé de la compagnie de renverser son automobile. L'accusé aurait crié aux autres grévistes en abordant un nommé Dussault, qui conduisait sa voiture rue Notre-Dame près de la petite rue St-Henri, non loin de la rue McGill :

"A l'envers! A l'envers!" Le juge Fontaine a déclaré qu'en vertu de nos lois, la seule action intentionnelle d'appliquer la force constitue une menace et tombe de ce fait sous l'article 501 de la loi pénale qui condamne tous les procédés d'intimidation. Heureusement que l'affaire n'a pas eu de suite car la police est arrivée sur les lieux.

Le juge admet que les lois ouvrières provinciales permettent les grèves et le piquetage, mais il a déclaré que le cas de Linoskas était un pur cas d'intimidation.

Me René T. Hébert occupait pour la Couronne et a fait remarquer que Linoskas avait déjà obtenu la clemence du tribunal en obtenant une remise de peine dans une première cause du genre et qu'il avait été condamné au maximum de l'amende, soit \$100, dans une seconde affaire.

Il a insisté pour que le président du tribunal lui impose un cautionnement de \$200 pour garder la paix pendant un an.

Linoskas devra revenir le 27 du courant alors qu'il subira son procès sous deux autres accusations identiques.

Devant le juge en chef Gustave Perrault, les six présumés dynamitards dans l'affaire de la National Breweries, Benoit Vincent, Arthur Plouffe, Etienne Bienvenu, Germain Daoust, Maurice Tourazas et Florent Landry ont subi leur examen volontaire. Comme Me Lucien Gendron, C.R., et Me René Gauthier, C.R., leurs avocats, n'avaient pas de témoins à faire entendre, ils ont été envoyés aux prisons. Mes E. Buchanan, C.R., et Paul Dalmé représentaient la National Breweries dans toutes ces causes.

Nommé régisseur en Colombie

Ottawa, 19 (D.N.C.) — Aujourd'hui même tous les établissements engagés dans la fabrication de boîtes utilisées pour la cueillette et la mise en marchés des fruits de la Colombie canadienne doivent prendre leurs opérations après quelques semaines de suspension du travail dû à la grève des bûcherons.

Vers les 5 h., en effet, le ministre du Travail, M. Mitchell a demandé que l'on suspende pour un moment la discussion sur le redistribution des sièges électoraux afin d'annoncer la décision des autorités fédérales en la matière.

Le ministre déclare qu'un décret ministériel avait été rendu hier, nommant M. Gordon Bell, de Vancouver, régisseur de tous les établissements où l'on fabrique des boîtes pour la mise en marchés des fruits et de toutes les scieries ou autres usines du genre de cette province. Ces établissements devront donc rouvrir leurs portes à midi, 19 juin.

Les employés sont tenus de rendre au travail à cette heure, aux salaires en vigueur au moment où la grève fut déclarée, en attendant que le commissaire-enquêteur ait négocié avec les représentants des parties en cause.

Dans la soirée, M. Mitchell a annoncé que les patrons et les ouvriers avaient accepté la décision du gouvernement.

Bénéfice du doute à de Grochi

Le juge T-A. Fontaine a accordé le bénéfice du doute à Arthur de Grochi ce matin à défaut de preuve formelle contre lui. On se souvient que de Grochi avait subi récemment son procès sous l'accusation d'un vol à main armée de \$40 dans l'épicerie de M. Oscar Courville, 503, boulevard Pie IX.

Les témoins de la Couronne se sont contredits, dit le juge Fontaine, mais je dois ajouter qu'ils étaient de bonne foi. Tout ce que nous avons en un enchaînement de circonstances. Les témoins principaux n'ont pu identifier de Grochi comme ayant été l'auteur du vol. Ils n'ont même pas pu reconnaître la voix de l'accusé. En conséquence, nous n'avons pas de preuve directe.

De Grochi a été libéré. Me Willie Proulx occupait pour la défense.

Protestations de M. Pierre Desmarais

Le comité exécutif vient de donner la dernière touche à un scandale invitant aux commentaires et aux répercussions, a déclaré ce matin M. Pierre Desmarais, chef du Conseil municipal, faisant allusion à cette "habitude" qui semble prendre le Comité exécutif d'avoir recours à des gens qui ne sont pas de Montréal pour occuper les postes de l'administration municipale.

M. Desmarais reproche au Comité exécutif d'ignorer sciemment les règlements de la résidence, ceux de la carte d'identité et de passer tout au bilinguisme dans la distribution des emplois du fonctionarisme.

La Fête-Dieu chez les Pères du St-Sacrement

La procession triomphale aura lieu demain soir à 8 h

La Fête-Dieu sera célébrée solennellement jeudi soir, chez les Pères du Saint-Sacrement. Il y aura procession triomphale et heure solennelle d'adoration, en plein air. Le Saint-Sacrement sera exposé au reposoir, dès le début du défilé.

Voici un aperçu de ceux qui prendront part à cette procession :

- 1er, Croix de procession.
- 2e, Cadets de l'Ecole St-Stanislas.
- 3e, Premiers communisants et premières communisantes de l'année.
- 4e, Garçons de l'Ecole Lafontaine.
- 5e, Petites Croisées de N.-D. du Saint-Sacrement.
- 6e, Elèves de l'Ecole N.-D. du Saint-Sacrement.
- 7e, Cadets de l'Ecole Champaign.
- 8e, Enfants de Marie et autres dévotionnelles.
- 9e, Les Filles d'Isabelle et mouvements spécialisés.
- 10e, Dames de Sainte-Anne et autres Dames.
- 11e, Patronage Jean-le-Prévost.

12e, Membres de la Garde d'honneur des Dames et Demeiselles.

13e, Croisés de Saint-Stanislas.

14e, Membres de la Fraternité eucharistique (section féminine).

15e, Croix et acolytes.

16e, Enfants de chœur.

17e, Religieuses en surplis.

18e, Chevaliers de Colomb.

19e, Saint-Sacrement.

20e, Son Honneur le Maire de Montréal.

21e, Députés, conseillers municipaux.

22e, Fraternité eucharistique des messieurs.

23e, Congréganistes du Saint-Sacrement.

24e, Messieurs de la Saint-Jean Baptiste.

25e, Messieurs ne faisant pas partie des associations déjà mentionnées.

On rappelle que c'est dimanche le pèlerinage organisé par les Pères du Saint-Sacrement au Cap de la Madeleine; prière de ne pas retarder davantage pour se procurer les billets de passage.

Au congrès des hôteliers

M. Paul Beaulieu sera l'orateur invité au banquet aujourd'hui — M. Albert Racine, nouveau président

Trois-Rivières, 19 (D.N.C.) — L'Association professionnelle des hôteliers de province tient actuellement son congrès annuel au Château De Blois, aux Trois-Rivières.

La journée d'hier était particulièrement consacrée aux directeurs. A l'issue d'un dîner offert aux 65 directeurs de l'Association, hier soir, on a élu le nouveau comité de direction. M. Albert Racine, de Shawinigan, a été élu président. M. J.-E. Chaput, de Joliette, Doraïs, de St-Jean d'Ivelville, 2e vice-président; M. J.-A. C. vice-président. Le nouveau secrétaire est M. J.-D. Loignon et M. C.-E. Loiselle, de Granby, a été élu trésorier.

Au cours de l'assemblée d'hier on a adopté plusieurs résolutions dont l'une a pour effet de demander aux autorités compétentes d'amender la loi qui empêche les hôteliers de participer aux honneurs municipaux.

Il a été aussi décidé qu'un congrès régional se tiendrait dans la région du Lac St-Jean à la mi-août et qu'un autre se tiendrait dans la Beauce au mois de septembre.

Le Dr C.-E. DeBlois, directeur des Trois-Rivières, a été nommé président honoraire du bureau des gouverneurs.

A midi, un grand banquet est offert à l'Association. Il sera sous la présidence de M. Albert Racine, nouveau président de l'Association. M. Paul Beaulieu prendra la parole au nom du premier ministre de la province.

Le congrès se clôturera ce soir par une grande fête au terrain d'Exposition de la ville des Trois-Rivières.

Deux ans de pénitencier à Caron et à Lazare

Un homme de 56 ans et un jeune homme de 17 ans ont été respectivement condamnés à 2 ans de pénitencier par le juge T. A. Fontaine ce matin pour deux vols à main armée commis dans la métropole récemment.

On se souvient d'Ernest Caron, cet homme de 56 ans que des écrouiers en congé avaient aidé à capturer après qu'il eut volé la somme de \$1,868 à la pointe du revolver dans une succursale de la Banque Canadienne Nationale dans l'est de la ville. Il a écopé d'une sentence de deux ans. Les détectives A. Barbeau, A. Desjardins, P. Guérin et A. Poulin avaient effectué l'arrestation.

En prononçant sa sentence le juge a dit qu'il avait tenu compte que Caron était membre d'une famille très honorable et qu'il en était à son premier délit. Malgré cet âge, le juge a affirmé que la loi devait suivre son cours et que la peine s'indigne de plus en plus des vols à main armée qui se commettent dans notre ville.

En condamnant à deux ans de pénitencier le jeune Peter Lazare, 17 ans, un deuxième accusé de vol à main armée, le juge T. A. Fontaine a déclaré qu'il lui était aussi pénible de prononcer une sentence contre un jeune de 17 ans que contre un homme de 56 ans. Mais le public s'émue de la vague actuelle de crimes et il réclame de la sévérité contre de tels délits. Peter Lazare était domicilié à 2632 rue Centre et il avait volé un montant d'environ \$250 dans le restaurant de M. Maurice Meunier, 1858 avenue de l'Eglise.

85 finissants choisissent la prêtrise

Québec, 19 (D.N.C.) — Sur quel 260 finissants des principaux collèges classiques affiliés à l'Université Laval, 85 se dirigent vers le sacerdoce, soit 58 dans le clergé séculier et 27 dans le clergé régulier. Le choix des vocations, qui a été divulgué officiellement hier soir à la prise solennelle des vœux au cours des séances de distribution de prix, atteste encore cette année de l'intérêt des finissants pour la carrière médicale et les carrières scientifiques; 49 finissants ont opté pour la médecine et 39 pour les sciences, y compris les différents genres et l'agronomie.

Le budget présenté la semaine prochaine

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre des finances M. Ilsley

Ottawa, 19. — Certains observateurs avaient prétendu que l'un des raisons qui ont incité M. MacKenzie King à hâter son retour au pays, c'était que M. J.L. Ilsley, ministre des Finances, désirait le consulter avant de mettre la dernière main à son discours du budget. Il semble bien qu'il y avait du vrai là-dedans. M. King, en effet, n'est aux Communes que depuis deux jours et, hier après-midi, M. Ilsley a révélé qu'il saisira la Chambre du budget mardi ou jeudi de la semaine prochaine, soit le 25 ou le 27 juin. Le ministre des Finances a ajouté que mardi sera probablement le jour qu'il choisira mais que jeudi au plus tard il fera son grand discours.

Le major Grandmont nommé ingénieur

Chicoutimi, 19 (D.N.C.) — Le major Edouard Grandmont, I.C., de Chicoutimi, vient d'être nommé ingénieur de district pour le ministère des Terres et Forêts. Il succède à M. Eudore Racine, promu à Québec.

Le notaire Tremblay décédé à La Tuque

La Tuque, 19. (Spécial au "Devoir") — Le notaire J.-Almas Tremblay, époux de Gabrielle Bergeron, est décédé à La Tuque. Lui survivent, outre sa femme, trois jeunes enfants, Ginette, Jean-Marc et Pierre; sa mère, Mme J.-N. Tremblay, plusieurs frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces; des cousins dont M. Lucien Desbriens, président du Bureau de la Censure de la Province. Les funérailles auront lieu demain matin en l'église St-Zéphirin de La Tuque.

La Fête-Dieu et le Barreau

Suivant une tradition plus qu'centenaire, le curé et les marguilliers de Notre-Dame ont invité à la magistrature et le Barreau à assister à la messe de la Fête-Dieu, le dimanche 23 juin, à 9 heures 30 du matin, en l'église Notre-Dame, ainsi qu'à la procession qui suivra.

Le Conseil du Barreau s'attend à ce qu'un grand nombre d'avocats répondent à cette invitation. Ceux qui désirent participer à cette manifestation de foi traditionnelle devront se réunir à 9 heures précises, au vestiaire du Palais; de là ils se rendront en costume à l'église où des places d'honneur leur seront réservées.

Cautionnement refusé

Albert Piteau, 46 ans, domicilié à 3812, rue St-André, dont le dossier était chargé de 158 accusations, a comparu ce matin devant le juge Mathrice Tétrault sous l'accusation de vol et de recel. Il a protesté de son innocence et le juge a fixé son procès au 27 juin.

Le dossier de l'accusé étant passablement chargé, le juge a refusé tout cautionnement.

Le sacrement de l'unité

Méditations sur la Sainte Messe, par le R. P. F. CHARMOT, S

C'est par la femme, réserve morale et religieuse du genre humain que la Famille sera toujours régénérée et ravivée en idéal.
(Vérine)



Rédactrice: Germaine BERNIER

C'est par l'influence, fruit de sa personnalité morale et intellectuelle, beaucoup plus encore que par l'exercice de pouvoirs définis, que la femme mènera le monde.
(Vérine)

La deuxième ville française du monde et son allure anglaise

Avez-vous déjà cherché des vues de Montréal sous forme de cartes postales et des cartes géographiques de la métropole avec textes en français?

Cette aventure m'est arrivée au printemps et c'était pour répondre aux désirs d'amis parisiens qui voulaient, à distance, apprendre à connaître notre ville, la deuxième ville française du monde.

Eh bien! après recherches et demandes à maints endroits, j'ai dû envoyer ces vues et ces cartes avec indications en anglais seulement, ajoutant mes excuses et quelques vagues raisons pour expliquer cette cocasserie et la mettre sur le dos de la guerre, etc. Mais j'étais furieuse.

Voilà des gens de France qui s'intéressent à notre ville et demandent, chose la plus simple qui soit, des vues et des cartes, et, de la deuxième ville française du monde (c'est la réclame touristique qui le dit, elle serait peut-être bien en peine de le prouver) on ne peut envoyer ces articles qu'avec des légendes et des textes explicatifs rédigés en anglais! C'est charmant.

Notre Bureau provincial du tourisme distribue, sur demande et gratuitement, un intéressant dépliant sur Montréal, intitulé Paris of the New World. La phrase sonne joliment; quant au grain de prétention quelque peu exagéré qu'elle renferme, passons.

Ce dépliant, qui n'est peut-être pas un modèle du genre, mais qui est tout de même très bien fait, constitue une réclame commerciale commanditée par Beaver Town, Dupuis Frères, Musée Historique Canadien, Inc., El Morocco Café. Comme c'est bien leur droit, ces entreprises et ces maisons ont de larges annonces dans ce dépliant qui donne aussi de nombreux renseignements aux touristes. Mais pourquoi la rédaction est-elle toute en anglais, sauf l'annonce du Musée de Cire, qui est rédigée dans les deux langues? Ce qui indique à peu près de façon certaine qu'il n'y a pas d'édition française de ce dépliant. Et s'il en existe une, les exemplaires ne sont pas à la main, puisque ça m'a été impossible d'en avoir.

La ville de Montréal se cherche des propagandistes actuellement, c'est sans doute qu'elle en a bien besoin, parce que, ordinairement, dans notre cher pays, et dans tous les domaines, nous n'allons pas au-devant des nécessités et des problèmes, nous les suivons et parfois assez longtemps en arrière. Nous réparons bien plus que nous créons.

Espérons que ces propagandistes vont trouver les moyens de donner à Montréal une mentalité et un visage français pour pouvoir ensuite faire de la propagande française en français autant qu'en anglais.

En attendant, est-ce que ce n'est vraiment d'aucun intérêt pour une maison d'édition canadienne-française de publier de ces vues et de ces cartes de Montréal avec indications dans les deux langues, attestant ainsi le fait français dans la métropole?

Et puis, quel touriste intelligent, quel voyageur étranger ne serait pas intéressé par la traduction en français de l'indication qu'il a déjà comprise dans sa langue, si c'est l'anglais qui est sa langue? En voyage dans un pays étranger, il n'y a jamais trop d'occasions d'apprendre quelque chose de ce pays, quand ce n'est qu'un bout de phrase d'une langue qui ne nous est pas familière. Parmi d'autres souvenirs de voyages, les gens qui nous visitent doivent très souvent rapporter de ces vues et de ces cartes pour les revoir à loisir, les montrer aux amis, etc. Si toutes ces cartes ne portent que des indications en anglais, qui donc fera deviner aux étrangers que Montréal est la deuxième ville française du monde?

VI-46

Germaine BERNIER

Sécurité au foyer

Il n'est pas prudent de laisser un bébé sur une table, un lit, ou un autre endroit élevé sans protection, même pour un moment. Si une mère doit s'occuper à autre chose pour un instant, après avoir mis le bébé à cet endroit, on la prie d'éviter les accidents au foyer en prenant l'enfant dans ses bras ou en remettant le petit dans son lit. Les enfants se tournent tellement vite qu'ils peuvent tomber si leur gardienne se permet de détourner son attention même pour un moment.

Aptes au combat

Si les anciens combattants canadiens paraissent et son en meilleure santé que lorsqu'ils sont allés outre-mer, c'est dû à l'alimentation scientifique fournie dans l'Armée, la Marine et l'Aviation, disent les autorités de l'hygiène. Le perfectionnement physique des troupes est commenté dans les journaux par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, à Ottawa, et l'on attribue ce résultat à l'importance accordée aux légumes dans le régime des troupes outre-mer.

GATEHOUSE OFFRE DU Saumon frais de Gaspé

AUSSI:

FLETAN — DORE — TRUITE DE LAC — POISSON BLANC — MAQUEREAU — MORUE — FILETS D'AILLEPIN — FINNAN HADDIES.

Homards vivants ou bouillis

Gatehouse

LIVRAISONS
AU DETAIL
VENDREDI

8 A.M.
2.30 P.M.
PL. 8121

"FEUILLETON DU "DEVOIR"

C'EST TOI QUE JE CHERCHAIS...

Roman par CONCORDIA MERREL

Traduit par Th. et E. DE SAINT-GEROND

38. (Suite)

— Les gens ne savent pas ce qui est bon pour eux, riposta Johnny... Par exemple, s'il refusait de se laisser arracher la dent dont ils souffrent, que font les dentistes?... Ils les chloroforment et les soulagent malgré eux. Vous avez besoin, n'est-ce pas, d'intéresser le public à votre film et de mettre votre vedette en valeur?

— C'est évident. C'est bien pour moi je prends toute cette affaire si

— Dans ce cas, cessez de vous menter. Laissez-moi faire. Ne

renoncez pas au lancement de cette ravissante vedette. Je pousserai la roue de toute mon ardeur.

— Je le crois, mais si je vous autorise à persévérer, vous me ferez perpétuellement sur des charbons ardents, répartit Gerald d'un ton bougon.

Johnny s'aperçut aussitôt que son interlocuteur faiblissait.

Il ne se trompait pas: Gerald était bien forcé de reconnaître que Johnny avait réussi à attirer l'attention du public sur Mary Brown. Il ne pouvait pas deviner que le général Periwinkle mènerait à cette affaire

Secrets de ménagère, Trésors du foyer

Vous devez savoir!

Il arrive souvent qu'une gelée prenne bien si on y ajoute un morceau de citron.

Servez-vous de vinaigre chaud pour enlever la peinture des carreaux de fenêtres.

Les jardinières se nettoient facilement avec des feuilles de thé et du vinaigre.

Quand vous lavez et rincez des tissus de couleur, ajoutez une cuillerée à thé de sel d'Epsom par gallon d'eau et cela empêchera même les couleurs les plus délicates de se décolorer.

Avec du sel mouillé de vinaigre, on nettoie les objets de cuivre.

Gargarisme. — Faire dissoudre une cuillerée à bouche de sel marin dans un verre d'eau chaude.

Bain fortifiant. — 4 livres ½ de sel marin dans le bain.

Contre les dartres. — Lotions d'eau salée à raison de ½ c. à thé de sel pour 1 chopine d'eau.

Contre les taches de rouille. — Tamponner plusieurs fois la tache avec un linge propre enduit d'un

mélange de sel et de jus de citron. Rincer rapidement à plusieurs eaux. Il ne doit plus rester de trace de la tache après le dernier rinçage. Repasser à la patte-mouille avec un fer chaud.

Pour nettoyer carafe et verrerie. — Verser sur du gros sel une cuillerée de vinaigre, secouer, rincer.

Employer de l'eau très salée pour laver les peaux de chamois, sécher à l'ombre, après avoir essoré dans un linge. Étirer la peau encore humide dans tous les sens (convient aux peaux pas très sales).

Faute de mieux, on peut faire un presse-citrons en plaçant les fourchettes de deux fourchettes face à face et en tournant le citron autour des fourchettes comme vous ferez avec un presse-citrons. Tenez bien les manches des fourchettes.

Les taches de graisse s'enlèvent généralement à l'eau chaude et au savon. Si les taches sont anciennes et tenaces, enlevez-les avec du chloroforme, et de l'éther et du naphte. Si vous employez l'un de ces produits chimiques, tenez-vous à distance du feu ou de la lumière.

Fédération des Amicales féminines de Montréal

Journée d'étude et présentation de rapports

A la maison mère des Soeurs des SS. NN. de Jésus et de Marie avait lieu récemment la réunion annuelle des Amicales féminines du diocèse de Montréal, sous la présidence active de Mme Tancrède Jodoin, présidente du comité diocésain.

Cette belle journée d'étude débuta par une messe célébrée par Son Exc. Mgr Conrad Chamont, évêque auxiliaire de Montréal, qui, dans une brève et touchante allocution, invita la nombreuse assistance à se recueillir et à oublier pour quelques instants la magnifique chapelle où elle se trouvait pour se transporter en esprit au calvaire et méditer sur le sacrifice de la croix qui allait se renouveler durant la sainte messe.

A la séance de l'avant-midi, les représentantes des différentes fédérations d'amicales ont présenté leurs rapports sur les initiatives de leurs amicales respectives et de leurs cercles d'étude pour l'année 1945-46; il est encouragé de constater que partout il s'est fait du bon travail et il s'est accompli beaucoup de bien.

La deuxième séance, sous la présidence d'honneur de Mgr Albert Valois, directeur du Comité diocésain d'action catholique, était consacrée à la synthèse du programme proposé aux cercles d'étude par la Fédération pour l'année qui vient de se terminer, et dont le centre d'intérêt était "La Femme et les problèmes d'après-guerre".

Dans un magnifique décor où la verdure et les fleurs rappelaient la joie du printemps, des groupes d'amicales interprétèrent avec succès des sketches où l'on commentait quelques textes des Livres Saints mettant en relief les vertus de la femme chrétienne au foyer, le tout accompagné de force démonstrations pratiques illustrant les principes donnés et les procédés ingénieux auxquels la femme saura recourir pour répondre aux conditions de la vie d'après-guerre.

Mgr Valois adressa des paroles de félicitations aux Amicales féminines pour leur beau travail et se dit confiant que le bonheur de la famille et de la société sera assuré par le retour de la femme à sa place au foyer; il recommanda fortement aux jeunes filles qui ont l'intention de fonder un foyer de s'y bien préparer en donnant à l'amour son véritable sens chrétien et en suivant les cours de préparation au mariage. Il remercia aussi madame la présidente qu'on a surnommée "la mère de la jeunesse scolaire de Montréal" d'avoir consenti à organiser avec son comité la fête des mères qui fut une véritable apothéose à la mère chrétienne.

Mme J.-P. Lamarche, vice-présidente, sut trouver des paroles charmantes pour remercier les religieuses de leur chaleureuse hospitalité ainsi que toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette brillante journée; elle invita ensuite toutes les amicalistes au prochain grand rassemblement à son Alma Mater, le Pensionnat St-Louis de Gonzague.

Mme J.-P. Lamarche succéda à Mme T. Jodoin comme présidente du Comité diocésain des Amicales féminines pour le prochain terme d'office.

PETIT CARNET

M. et Mme J.-Louis Prendergast annoncent pour le 27 juin prochain le mariage de leur fille Monique à M. Paul Dussault, fils de M. et Mme David Dussault, décédés.

Retraites fermées

Des retraites fermées seront prêchées au couvent de Marie-Réparatrice, 1025 ouest, boulevard Mont-Royal, aux dates suivantes: du 21 au 24 juin, du 4 au 7 et du 18 au 21 juillet, pour jeunes filles; du 11 au 14 juillet, retraite de vocation.

Avez-vous Lescan de bons livres? Adressez-vous au Service de Librairie du "Devoir" 430 art. rue Notre-Dame Montréal

Echos de Paris

Pénombre

Les Français, en ouvrant leur journal, ont appris hier que l'électricité serait prochainement "libérée". C'en serait donc fin des restrictions et des pannes! Hélas! la joie s'avérait prématurée dès que l'on poursuivait la lecture. L'électricité sera libérée... des trusis. Mais si la pluie s'obstine à brouiller, nous n'y verrons pas plus clair pour cela.

Il s'agit donc de s'adapter à la pénombre comme on s'était adapté au black-out, et déjà l'on s'y applique, sans attendre l'entrée en vigueur du plan de détresse.

Un bijoutier des boulevards a mis trois bougies dans sa vitrine. Leur lumière dansante rend aux pierres une vie mystérieuse, un attrait oublié. On pense aux trésors des Mille et une Nuits, aux colliers que la lueur des torches révélait au fond des grands coffres cloutés. Quand le courant sera revenu, le bijoutier, bien sûr, ouvrira tous les commodeurs. Les passants seront de nouveau attirés comme des oiseaux éblouis. Mais les femmes réveront moins devant les bijoux d'un rêve fort utile au commerce.

A l'hôtel Scribe, les journalistes étrangers, surpris mais dignes, ont vu distribuer les lampes Pigeon. Les pharmaciens, qui ont depuis longtemps renoncé aux troublants bocaux lumineux qui découpaient le trottoir en tranches vertes et rouges, ont obtenu de leur chambre syndicale une attribution de lampes de secours, ce qui sera pleinement rassurant quant à l'innocuité des ordonnances des pharmaciens auront également reçu de l'essence.

Rue de Léningrad, un brocanteur affiche: "Pour tout achat supérieur à 200 francs, prime d'une chandelle."

Bougies, quinquets et rats-de-cave.

Nous voilà vraiment au siècle des lumières.

Et pas plus fiers, pour autant. Georges Ravon

La hausse du coût de la vie

Raisons et explications

Lors de la récente réunion du Comité consultatif féminin du Service des consommateurs à la Commission des prix, tenue sous la présidence de Mme Tancrède Jodoin, le sujet le plus discuté fut sans contredit la hausse du coût de la vie. Mme René de la Durantaye, directrice adjointe nationale du Service des consommateurs, a expliqué qu'il était impossible de maintenir le coût de la vie sous un plafond rigide quand les matières premières que nous importons proviennent de pays où les prix sont beaucoup plus élevés que chez nous, quand différents groupes de l'industrie font une pression constante pour obtenir l'autorisation de demander plus cher pour leurs produits, et enfin quand la main-d'œuvre exige dans bien des cas de plus forts salaires.

"Il ne faut pas croire, déclara Mme de la Durantaye, qu'il suffit de demander à la Commission des prix l'autorisation de hausser le prix d'un article quelconque, pour l'obtenir aussitôt. Il y a plus d'augmentations refusées que d'accordées. Chaque cas est étudié attentivement et il faut que le fabricant prouve réellement qu'il ne peut maintenir sa production aux prix de base et qu'un plafond rigide ne résulterait qu'en une diminution ou une disparition totale de ses produits. Et quand une augmentation de prix est autorisée, elle est toujours déterminée et les marchands ne peuvent pas vendre leurs marchandises à des prix qui augmenteraient de jour en jour."

Mme de la Durantaye a demandé aux dames présentes de redoubler d'efforts afin de faire bien comprendre aux membres de leurs associations que le contrôle des prix existe toujours même si quelques plafonds sont maintenant plus hauts.

CA ET LA

NOBLESSE PORTUGAISE

— Qui est là?
— Francisco de Paula dos Santos de Oliveira da Silva do...
— Assez, assez, je n'ai pas de place pour loger tant de monde!

EATON

ouvre de 9 h. 30 à 5 h. 30 du lundi au vendredi et de 9 h. 30 à 1 h. le samedi.



Souliers huaraches

A TRES BAS PRIX

Confortables souliers mexicains. Bandes de veau souple tressées formant différents dessins. Pointures 3 à 9 dans le groupe. Beige, brun et beige ou couleurs. **4.95** (Pas de demi-pointures). Occasion du jeudi

Chaussures pour dames, au deuxième

T. EATON CO. LIMITED
OF MONTREAL

SIGNE DES TEMPS

Cette annonce dans un journal de Paris:

La Grande Maison de Blanc

Place de l'Opéra

UNE FEMME PLEURA...

La vaste salle du cirque de Rouen

était pleine. Joséphine Baker allait

entrer en scène quand on entendit

le haut parleur hurler:

— Madame X... est-elle dans la

salle?

— Oui, répondit une petite voix

en haut des gradins.

— Madame, nous avons une très bonne nouvelle à vous annoncer. Votre mari, rentrant du Stalag, vient d'arriver ici.

La jeune femme s'évanouit. Le

mari la ramena dans les coulisses,

pleurant de joie.

Et Joséphine qui voyait toute la

scène et qui pleurait, elle aussi,

dut retarder son numéro de quel-

ques minutes.

Sept tonnes de matières premiè-

res sont requises pour produire une

tonne d'aluminium.

LA VIE AVEC "FISTON"

par Elsie, la Vache Borden



"TAIS-TOI! TU N'AURAS PLUS DE MON LAIT EVAPORÉ BORDEN'S AUJOURD'HUI!"



Contenu naturel en vitamine D accru par irradiation. Recommandé par les docteurs pour l'alimentation infantile.

LAIT EVAPORÉ Borden's



LE VOICI DANS UN NOUVEAU BOCAL DE 16 ONCES



SPAGHETTI CUIT HEINZ

Le Spaghetti Cuit Heinz se trouve maintenant chez votre épicer, dans un nouveau récipient en verre... SP-24NF prêt à servir.

SPAGHETTI CUIT HEINZ

Le Spaghetti Cuit Heinz se trouve maintenant chez votre épicer, dans un nouveau récipient en verre... SP-24NF prêt à servir.

SPAGHETTI CUIT HEINZ

Le Spaghetti Cuit Heinz se trouve maintenant chez votre épicer, dans un nouveau récipient en verre... SP-24NF prêt à servir.

SPAGHETTI CUIT HEINZ

Le Spaghetti Cuit Heinz se trouve maintenant chez votre épicer, dans un nouveau récipient en verre... SP-24NF prêt à servir.

nières scènes devaient être tournées. A distance respectueuse, Bill suivait dans la puissante voiture de Mr Brown.

Une fois là, chacun prit place aux points indiqués dans le scénario... Allardale hurla ses dernières instructions:

— Nous allons jouer l'épisode encore une fois avant de braver l'appareil... A vous, Mary! Vous êtes dans votre automobile pour rentrer chez vous... Au moment où la voiture débouche de cette petite rue latérale et ralentit à l'angle de Baker-Street, Mason saute aux côtés de votre chauffeur et l'immobilise, tandis que ses complices, pénétrant simultanément par les deux portes, vous soulèvent de force et vous transportent dans leur propre automobile, arrêtée contre le trottoir... Démarrage en troisième vitesse... Vous êtes prêts?... Ecartez-vous, Ecartez-vous! ajouta-t-il, d'une voix de stentor, en s'adressant aux badauds.

(A suivre)

Acteurs et techniciens s'engouffraient dans les automobiles qui se dirigeaient vers l'endroit où les der-

rière scène devaient être tournées. A distance respectueuse, Bill suivait dans la puissante voiture de Mr Brown.

Une fois là, chacun prit place aux points indiqués dans le scénario... Allardale hurla ses dernières instructions:

— Nous allons jouer l'épisode encore une fois avant de braver l'appareil... A vous, Mary! Vous êtes dans votre automobile pour rentrer chez vous... Au moment où la voiture débouche de cette petite rue latérale et ralentit à l'angle de Baker-Street, Mason saute aux côtés de votre chauffeur et l'immobilise, tandis que ses complices, pénétrant simultanément par les deux portes, vous soulèvent de force et vous transportent dans leur propre automobile, arrêtée contre le trottoir... Démarrage en troisième vitesse... Vous êtes prêts?... Ecartez-vous, Ecartez-vous! ajouta-t-il, d'une voix de stentor, en s'adressant aux badauds.

(A suivre)

Acteurs et techniciens s'engouffraient dans les automobiles qui se dirigeaient vers l'endroit où les der-



Radio Saint-Boniface

Une date historique — Un gros succès — Ce qui reste à faire

M. Raymond Denis, qui fut dans notre région le grand artisan de la souscription pour Radio-Ouest-Française, a prononcé, lors de l'inauguration de Radio-Saint-Boniface, une allocution dont on nous saura gré de donner ici le texte:

Il est des dates qui laissent des traces profondes dans l'histoire des peuples. Je suis convaincu que le 27 mai 1946 est l'une de celles-là en ce qui concerne le groupe franco-manitobain. L'inauguration d'un poste de Radio-française à St-Boniface, le premier poste français en Amérique en dehors de Québec, constitue un événement historique dont l'importance dépasse de loin les limites de votre province.

L'influence de la radio est toute puissante. Malgré nous, elle envahit nos foyers, elle pénètre dans nos familles, elle lisse dans le cerveau et dans le cœur de nos enfants des impressions qui ne disparaîtront pas.

Il nous fallait une radio française. C'était une condition essentielle de notre survie nationale et religieuse. Cette radio vous l'avez maintenant au Manitoba; et c'est peut-être l'une des plus belles victoires remportées par nos frères dans les plaines de l'Ouest.

Je tiens à féliciter les apôtres qui se sont dévoués sans compter pour faire triompher cette idée. Vous les connaissez tous, M. l'abbé Deschambault au Manitoba, M. le Dr Baudouin à Saskatchewan, M. le Dr Beauchemin en Alberta. C'est grâce à eux que nous sommes ici, et que nous pouvons maintenant nous consacrer à l'œuvre de la radio française.

Autour de St-Boniface toutes les bonnes volontés se sont groupées. Les chefs des minorités canadiennes-françaises de la Saskatchewan et de l'Alberta se sont volontairement effacés, et ce sont les groupes des trois provinces qui ont lutté ensemble dans une union admirable pour obtenir ce poste que nous inaugurons aujourd'hui.

Il convenait que ce fût à St-Boniface, berceau de la race et de l'Eglise dans l'Ouest, que se construisait le premier poste de radio française.

Mais le travail n'est pas terminé, il ne faut que commencer. Frères, Manitoba, vous avez votre poste, il faut maintenant que vous le fassiez vivre. C'est un problème dont la solution est entre vos mains à tous. Des maisons d'affaires donneront des annonces à Radio St-Boniface autant que vous le voudrez. Pour cela il faut que vous vous groupiez autour de nos postes, que vous sachiez les utiliser et que vous les fassiez vivre.

Il faut que vous achetiez de préférence les produits annoncés par votre poste et que les maisons d'affaires le sachent. C'est là votre premier devoir à tous, Franco-Manitobains.

Il en est un second auquel vous devez vous consacrer, c'est de continuer la lutte pour obtenir dans un délai aussi bref que possible la construction des postes de Prince-Albert, Edmonton, Gravelbourg. Il faut maintenir cette union sacrée active et agissante qui a permis la construction de votre poste. Les petits Canadiens de la Saskatchewan et de l'Alberta donnent à leur radio française autant que les petits frères du Manitoba. Il faut la leur donner.

Nous n'obliions pas les autres à parler notre langue et nous tenons à ce que nos enfants apprennent l'anglais, et ils l'apprennent; mais à titre de premiers occupants du pays nous voulons que nos enfants conservent la foi et la langue de leurs pères, et ce point nous ne céderons jamais.

Nous avons nos journaux français, et il serait à désirer qu'ils soient reçus dans chaque famille de langue française, c'est un devoir. Nous avons nos paroisses et notre clergé. Nous avons nos collèges et nos organisations nationales. Nous avons enfin des écoles qui ne sont pas purement françaises, mais qui s'enseignent et continueront à s'enseigner.

dit de Courteline que sa langue, sa syntaxe, son style ne faisaient un classique.

CFB, 9 h. 30 p.m. Radio-Canada transmettra un reportage de la Fête-Dieu de la paroisse de St-Joseph, à St-Boniface. Le reportage sera transmis en direct par le poste de St-Boniface. Les auditeurs de St-Boniface pourront entendre la messe de la Fête-Dieu de St-Joseph, à St-Boniface, à 9 h. 30 p.m.

CFB, 10 h. 15 p.m. M. Gérard Lévesque, avocat de Québec, terminera mercredi la série d'études qu'il a données à Radio-Canada sur le traitement et la réhabilitation des jeunes délinquants. Sa dernière causerie a pour titre: Les Institutions du système Borstal.

CFB, 11 h. 30 p.m. L'orchestre de la NBC, à New York, interprétera, à 11 h. 30 p.m., la suite de la Fête-Dieu de St-Joseph, à St-Boniface, à 9 h. 30 p.m.

CFB, 12 h. 30 p.m. L'orchestre de la NBC, à New York, interprétera, à 12 h. 30 p.m., la suite de la Fête-Dieu de St-Joseph, à St-Boniface, à 9 h. 30 p.m.

MARIO BERINI AU CONCERT STRAUSS, LE 3 JUILLET



Mario Berini, ténor de l'Opéra de Chicago, sera l'une des vedettes au concert de musique viennoise présenté par La Société Classique au magnifique Stadium de Montréal, mercredi le 3 juillet. Jean Dickenson, soprano coloratura du Metropolitan Opera, sera l'autre soliste à ce concert dédié à la musique des Strauss. Oscar Strauss, le célèbre compositeur des "Trois Valses" du "Soldat de Choccolat" et de bien d'autres opérettes, dirigera l'orchestre Symphonique-Philharmonique composé de 80 meilleurs musiciens de la Métropole. Au Stadium, une magnifique scène sera construite pour assurer une acoustique parfaite. On se servira des mêmes micros que ceux du Hollywood Bowl.

gner. Il nous fallait pour compléter notre armature de défense nationale des postes de radio française. Vous avez le vôtre à St-Boniface et lui souhaite longue vie; et nous aurons les autres dans les autres provinces parce que nous les voulons et qu'ils ne gênent personne.

Récital d'élèves du professeur Woolley

A la salle St-Stanislas, 1371 rue Laurier est, à 8 h. 30 ce soir, aura lieu le récital de fin d'année des élèves de chant du professeur Edouard Woolley. Le concert sera sous la présidence d'honneur de l'artiste bien connu, José Delagrèrie. Au programme, des œuvres de Bach, Haendel, Mozart, Beethoven, Schubert, Fauré, etc.

Nouvelles de Chicoutimi

Chicoutimi, 19. — M. Georges Lévesque, de Saint-Gédéon, est mort lundi après avoir bu du thé des bois. Transporté à la Clinique Saint-Joseph à Jonquière, il expira peu après.

Cent frères de famille de la paroisse de Notre-Dame-d'Hébertville, au Lac-Saint-Jean, ont donné naissance à 1,262 enfants, dont 1,035 sont vivants. Toutes ces mamans vivent encore et se portent convenablement. C'est une moyenne de 12 enfants pour chacune de ces mamans.

23 frères ont eu 10 enfants; 8 d'entre elles ont eu tous leurs enfants; 15 frères ont eu 11 enfants; 17 frères, 12 enfants; 12 frères, 13 enfants; 14 frères, 14 enfants; 9 frères, 15 enfants; 2 frères, 16 enfants; 5 frères, 17 enfants; 2 frères, 18 enfants; 1 frère 21 enfants. 22 frères sur 100 ont tous leurs enfants vivants.

Voilà un record peu-être unique en Amérique du Nord pour une paroisse où le village est assez important. Dans la région du Saguenay on compte partout de ces mères qui ont eu jusqu'à deux douzaines d'enfants.

M. C. Pouliot de retour à Québec

M. Camille-E. Pouliot, ministre de la Chasse et des Pêcheries, est revenu à son bureau du Parlement ce matin. En fin de semaine il s'est rendu à La Malbaie où il a représenté le gouvernement provincial au congrès des Chambres de Commerce de la Baie Saint-Paul, de Charlevoix et de Saguenay.

Le ministre a souhaité la bienvenue aux délégués au nom du premier ministre, M. Maurice Duplessis, et de M. Paul Beaulieu, ministre de l'Industrie et du Commerce. Il s'est dit enchanté de constater que les délégués ne discutent pas de questions qui ne concernent exclusivement que leurs groupes, mais de problèmes généraux qui intéressent les régions. Il les a félicités de l'excellent travail qu'ils accomplissent, faisant remarquer que l'œuvre réalisée par les associations professionnelles, les Chambres de Commerce et les syndicats d'initiative est l'œuvre de citoyens, de bons Canadiens qui s'intéressent sincèrement à leurs régions, et travaillent bénévolement à assurer la prospérité. Il va de soi que leurs suggestions et leurs conseils sont d'une aide très précieuse à ceux qui ont charge de l'administration de la chose publique.

M. Pouliot a demandé aux délégués de faire tout en leur pouvoir pour que les municipalités et les villages de leurs comtés conservent jalousement leur caractère français. Il les a enfin assurés que c'est avec plaisir que, de concert avec leur député, M. le docteur Arthur Leclerc, il transmettra au gouvernement de la province leurs demandes en rapport avec la voirie et le tourisme. Le ministre s'est également rendu à Tadoussac où il a assisté à la convention de l'Association des Maîtres-Pêcheurs de la Province. Il est certain qu'il n'a pas manqué de visiter l'établissement de pisciculture de son ministère, et de constater de visu l'état de vétusté de la plupart des bâtiments et des divers installations affectées à l'élevage du saumon et de la truite. Il est à souhaiter qu'à la suite de cette inspection personnelle, le mi-

A LA SCENE. AU CONCERT ET A L'ECRAN

Horaires des spectacles

ST-DENIS: "Service de nuit" 12 h. 30, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100. "Ce n'est pas moi" 12 h. 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100. CINEMA DE PARIS: "La fille du puitsier" 12 h. 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100. LOEWS: "Adventure" 10 h. 40, 1 h. 20, 4 h. 6 h. 40, 9 h. 20. PALACE: "The Seventh Veil" 10 h. 15, 12 h. 25, 2 h. 50, 5 h. 10, 7 h. 30, 9 h. 50. ORPHEUS: "Justice des hommes" 9 h. 50, 12 h. 20, 2 h. 30, 4 h. 50, 7 h. 10, 9 h. 30. PRINCES: "Tarzan and the Leopard Woman" 10 h. 05, 12 h. 30, 2 h. 50, 5 h. 25, 7 h. 50, 10 h. 20. CAPITOL: "Sailor Takes a Wife" 10 h. 10, 12 h. 30, 2 h. 50, 5 h. 15, 7 h. 35, 9 h. 55. IMPERIAL: "A Walk in the Sun" 12 h. 10, 3 h. 30, 6 h. 30, 9 h. 40. "Blondie Abibi" 11 h. 05, 2 h. 15, 5 h. 25, 8 h. 35.

La gazette artistique

Cinéma

SAINT-DENIS: "Service de nuit" avec Gaby Morlay. "Ce n'est pas moi" avec Victor Boucher. (Du 15 au 21 juin inclusivement).

CINEMA DE PARIS: "La fille du puitsier" avec Raimu et Fernandel. (Du 15 au 21 juin inclusivement).

LOEWS: "Adventure" avec Greer Garson et Clark Gable. (Du 14 au 20 juin inclusivement).

PALACE: "The Seventh Veil" avec James Mason et Ann Todd. (Du 14 au 20 juin inclusivement).

CAPITOL: "The Sailor Takes a Wife" avec Robert Walker et June Allyson. (Du 14 au 20 juin inclusivement).

PRINCESS: "Tarzan and the Leopard Woman" avec John Weissmuller et Brenda Joyce. (Du 14 au 20 juin inclusivement).

IMPERIAL: "Walk in the Sun" avec Dana Andrews et Richard Conte. (Du 14 au 20 juin inclusivement).

ORPHEUS: "La Justice des hommes" avec Gary Grant et Jean Arthur. (Du 14 au 20 juin inclusivement).

Musique

STADE DE MONTREAL: La Société Classique présente le Festival Strauss (3 juillet).

CHALET DU MONT-ROYAL: Les Concerts Symphoniques de Montréal sous la direction de Wilfrid Pelletier. Le 25 juin.

M. Wilfred Pelletier au Chalet de la montagne

Wilfred Pelletier, qui conduisit en 1938, le premier concert d'été au chalet de la montagne, inaugurera la présente saison, mardi, le 25 juin. Il y aura huit concerts, tous les mardis et ils auront lieu chaque semaine, jusqu'au 13 août.

Les chefs invités, à part M. Pelletier, sont sir Ernest MacMillan, André Dorati et Désiré Defauw, directeur artistique des Concerts Symphoniques. M. Defauw dirigera les deux derniers concerts, lors de son retour d'Europe où il dirige actuellement.

Un nouveau chef sera ajouté à la présente liste en la personne de Frieder Weissmann, qui a quitté l'Allemagne à l'avènement du nazisme et habite les Etats-Unis depuis plusieurs années. M. Weissmann fera donc son début montréalais le 9 juillet.

Arthur Fiedler dirigera un concert au chalet le 30 juillet. Il y a quelques années, M. Fiedler obtint un succès considérable lorsqu'il dirigea un des concerts d'hiver de la Société des Concerts Symphoniques. M. Fiedler n'a pu revenir au pays tantôt, à cause de ses nombreuses activités comme directeur des Boston Pops, ainsi que des nombreux engagements qu'il a toujours dans d'autres villes des Etats-Unis.

Antal Dorati, le jeune chef d'orchestre pour qui la ville de Dallas a créé un orchestre symphonique, dirigera les concerts des 16 et 23 juillet. On se rappellera l'accueil enthousiaste que lui fit le public des Concerts Symphoniques, lors du concert qu'il dirigea au Plateau en novembre dernier. Il était auparavant chef d'orchestre des Ballets Russes de Monte-Carlo, et c'est ainsi qu'il se fit d'abord connaître à Montréal.

Les concerts du chalet ont tous jours compté parmi les événements les plus populaires de l'été à Montréal, et attirent à chaque concert de cinq à six mille personnes à l'observatoire du mont Royal. Les concerts Symphoniques ont été les premiers à présenter des concerts d'été à Montréal, et ces concerts hebdomadaires sont attendus chaque année avec impatience par le public montréalais. Ils contribuent largement à la réputation que Montréal s'est acquise dans les dix dernières années, d'être un des centres musicaux importants de l'Amérique du Nord.

LES CONCERTS SYMPHONIQUES AU CHALET DE LA MONTAGNE

1er concert mardi, 25 juin

Prix: \$1.00 et 50c.

1504 QUÉST. RUE SHERBROOKE — W. 71.86

chef d'orchestre

WILFRID PELLETIER

Metropolitan Opera

Léona May Smith au Festival des fanfares

Soucieuse d'offrir de l'inédit à son auditoire de la province de Québec, lors du grand festival des fanfares le 14 juillet prochain, la brillante cornetiste américaine, virtuose du Metropolitan, de Radio City et de la National Broadcasting, jouera un solo de cornet avec variations sur le thème de "Au Clair de la Lune".

Léona May Smith saura plaire à l'immense foule qui l'accueillera et voudra honorer l'esprit français prédominant de notre population. Ce sera aussi un hommage à la France dont la fête Nationale est célébrée le 14 juillet.

Bien que relativement jeune, la réputation de cette cornetiste s'étend d'un continent à l'autre. Elle est née à Boston et se signala l'attention des critiques musicaux dès l'âge de 11 ans, lors d'un concert symphonique. Elle fut même remarquée par Franko Goldmay qui plus tard en fit sa soliste préférée aux concerts si populaires de cette fanfare renommée, jouant de vant d'immenses auditoires au Central Park, et accomplissant des tournées triomphales dans les grandes villes américaines.

Les critiques de la Métropole américaine la comparent favorablement aux plus grands cornetistes masculins tels que Del Steigers, Clark Simon, Labarre, sans oublier le sensationnel Harry James.

C'est à la Philharmonique de La Salle, de Trois-Rivières, qu'incombera la lourde responsabilité de fournir l'accompagnement de fanfare à cette artiste invitée. Ce corps de musique 15 fois acclamé aux processions de la St-Jean-Baptiste sur la rue Sherbrooke, n'a pas besoin d'une longue présentation. Il est connu de tout Montréal et le choix qui a été fait justifiera les espérances fondées sur lui.

(Communiqué).

Charles Trenet au Forum

Charles Trenet, le célèbre chanteur de genre français, viendra à Montréal la semaine prochaine pour se faire entendre dans deux concerts au Forum, vendredi et samedi de la semaine prochaine, soit les 28 et 29 juin.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

On sait que Trenet vient de faire une tournée de concerts aux Etats-Unis. Il en fera également dans la province de Québec sous les auspices du Sporting Club d'Ottawa. Cette tournée aura M. Armand Vincent comme directeur et M. Lucien Meloche comme impresario.

Les produits textiles plus abondants qu'avant la guerre

Cette industrie a fait un grand pas vers la satisfaction du formidable pouvoir d'achat actuel, déclare M. Horace Boivin au congrès de la "Silk Association of Canada"

Les consommateurs canadiens de produits textiles devraient avoir environ dix verges de plus de tissu à leur disposition cette année que pendant les années d'avant-guerre, a dit aujourd'hui M. Horace Boivin, de Granby, P.Q., vice-président de la Silk Association of Canada, dans une allocution prononcée à la dix-septième assemblée annuelle de cette association, qui se tient à Montréal. "Il y a actuellement plus de produits textiles à la disposition des citoyens qu'il n'y en eut jamais au cours de notre histoire", a-t-il déclaré, en signalant qu'en 1945, les consommateurs ont utilisé en moyenne cinq verges de tissu de plus que pendant la période de 1937-39. Il a cependant fait remarquer qu'il ne voulait pas "prédire que les consommateurs trouveront toutes les variétés de marchandises dans la quantité désirée". Mais il faut tenir compte que cette industrie "a fait un grand pas vers la satisfaction du formidable pouvoir d'achat actuel".

Sur le sujet des contrôles d'état, M. Boivin a dit: "Nous ne sommes pas disposés à presser le gouvernement d'abolir les contrôles à un rythme qui nous ferait perdre les avantages que notre pays s'est acquis au cours des cinq dernières années". Mais il a ajouté: "Nous déplorons une tendance, fort humaine, sans doute, à conserver les contrôles pour eux-mêmes, même une fois que la nécessité urgente se dissipe". Il a aussi déclaré que le maintien sans nécessité des contrôles gênerait l'initiative, augmenterait les frais de production et limiterait la capacité de l'industrie dans le domaine de l'embauchage.

Faisant allusion au standard de

vie du Canada, avec lequel bien peu de pays peuvent rivaliser et qui est le produit du capitalisme, M. Boivin a exprimé le regret qu'un "certain minorité dans ce pays" soit d'opinion qu'un tel système économique devrait être abandonné. "Nous ne partageons pas ce point de vue", dit-il.

La croissance de nos industries particulières est un excellent exemple de la façon dont ce système fonctionne", a dit M. Boivin, qui a signalé que la production des larges étoffes de soie et de rayonne, au Canada, s'est accrue, de trois quarts de million de verges qu'elle était en 1926, à plus de soixante-dix-sept millions, l'an dernier. La production du fil de rayonne a augmenté, d'un demi-million de livres qu'elle était en 1925, à vingt millions de livres en 1945, tandis que l'industrie des étoffes en bandes augmentait dans les mêmes proportions au cours de la même période.

Il a démontré la valeur de l'industrie textile sur le plan de l'économie nationale, particulièrement en raison de l'embauchage qu'elle fournit. "Une industrie légère comme celle-ci est nécessaire", dit-il, "pour équilibrer les industries lourdes".

M. Boivin a aussi signalé que plusieurs industries ont dû être élevées de toutes pièces pour les fins de guerre, alors que l'industrie textile était "déjà en place et équipée pour produire à fort volume".

Sur la question des barrières tarifaires, M. Boivin a affirmé que les conditions commerciales dans le monde sont encore tellement confuses qu'il ne saurait exister de base solide permettant d'apprécier les besoins tarifaires futurs des manufacturiers canadiens.

Ordination sacerdotale à la Patrie

La cérémonie est présidée par S. E. Mgr Georges Cabana, archevêque coadjuteur de St-Boniface

La Patrie, 19 — De belles fêtes à la fois paroissiales et de famille se sont déroulées à La Patrie, dimanche, à l'occasion de l'ordination sacerdotale de M. l'abbé Florent Cabana, fils de M. et Mme Aldé Cabana, de cette localité, et Son Excellence Mgr Georges Cabana, archevêque-coadjuteur de Saint-Boniface, oncle du nouveau prêtre, et qui présidait la cérémonie à l'opportunité de la circonstance pour rappeler que la race canadienne-française a donné beaucoup de fils et de filles à l'Eglise, et il a demandé aux parents de voir à cultiver le plus grand nombre possible de vocations religieuses, au sein de la famille.

Son Excellence a adressé la parole à la messe pontificale et aussi au banquet qui suivit, à la salle Gaudreau. Il a aussi demandé à la jeunesse de demander cette vocation en même temps que de s'en montrer digne. Il a remercié S. E. Mgr l'Evêque de Sherbrooke qui lui avait promis de le remplacer dans cette ordination, à cause des liens de famille qui l'unissaient à l'ordonné. Il a observé à ce sujet qu'un prêtre est toujours le fils spirituel de l'Evêque qui l'élève au sacerdoce et c'est la raison pour laquelle les évêques d'un diocèse tiennent toujours à ordonner leurs suaves.

Son Excellence Mgr Cabana, qui est très bien connu dans la région où il compte non seulement des parents, mais de grandes amitiés, a souligné qu'il fait du bien de constater dans la province de Québec comme l'Eglise et l'Etat s'entendent bien, comme ils collaborent. Il a fait allusion à la tâche plus grande qui est celle des Canadiens français catholiques dans les provinces anglaises. Son Excellence Mgr Cabana, qui, au banquet, parlait devant une assistance qui se composait en grande partie de membres de sa famille, a rendu grâce à la Providence des bienfaits accordés aux siens et il a souhaité que la même dans d'autres familles, les vocations religieuses se multiplient. Il a encore rappelé la grandeur du prêtre pour observer que le prêtre, c'est le salut de milliers d'âmes dont Dieu seul connaît le nombre.

Une foule considérable a assisté à la messe, tandis que la salle Gaudreau où eut lieu le banquet, était remplie à sa capacité. La famille Cabana elle-même était représentée, dans le clergé seulement, par un prêtre, quatre religieux et un prêtre séculier. Son Excellence Mgr Cabana était accompagné à la cérémonie, de M. l'abbé Aimé Langlois, de Saint-Hyacinthe, de ses frères, les RR. PP. L.-J. Cabana, P.B., et J.-B. Cabana, O.M.I., de ses neveux, les RR. FF. Henri Cabana, des Pères Blancs, Jacques Cabana, O.M.I., M. l'abbé Félix Rousseau agissait comme cérémoniaire, tandis que les servants étaient tous des confrères de l'ordonné au Grand Séminaire des Saints-Angels. MM. les abbés Roland Roy, Gérard Langlois, André Bergeron et Roger Bélanger. Dans le chœur, on remarquait encore M. l'abbé Ernest Turgeon, curé, et M. l'abbé Henri Beaudry, de Sherbrooke, enfant de la paroisse.

Parmi les membres de la famille on remarquait son père et sa mère, M. et Mme Aldé Cabana, ses frères, MM. Ozanam Cabana, professeur à Saint-Antoine-Abbe, de Huntingdon, Marc, étudiant en médecine, ses sœurs, Mlles Prima, Bibiane, Marie-Paule, Gisèle, Andrée et Bernadette. Sa grand-mère, Mme Louis Gariépy, de Sorel.

Les cours de l'Ecole des bibliothécaires

L'Ecole de Bibliothécaires vient de rendre public le programme de ses cours pour l'année 1946-47. Ce programme comporte, en plus du cours du samedi qui conduit après deux années d'études au diplôme technique, le cours du baccalauréat. Pour être admis comme candidat au baccalauréat en bibliographie et bibliothéconomie, il faut être bachelier en arts. Cependant, durant l'année 1946-47, l'Ecole acceptera à ces cours des étudiants qui ne seraient pas déjà bacheliers en arts, mais qui pourraient, par ailleurs, manifester une formation équivalente. Ces étudiants, à la fin de l'année, recevront au lieu du baccalauréat le diplôme technique supérieur.

A noter également que l'Ecole donnera cette année encore des cours d'été aux Trois-Rivières, durant les semaines du 15, du 22 et du 29 juillet 1946. Les étudiants qui assisteront à cette session se trouveront à suivre durant ces trois semaines la moitié des cours requis pour l'obtention du diplôme technique. Ils pourront suivre l'autre moitié des cours durant la session d'été 1947 qui aura lieu à Montréal.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire de l'Ecole, Immeuble Pides, (suite 103), 25 est, rue Saint-Jacques, Montréal, P.L. 1, 8335. (Communiqué)

Grève à Windsor

Windsor, 18 (C.P.) — Les employés de la Chrysler Corporation du Canada se sont mis en grève aujourd'hui et ont commencé le piquetage autour de l'immeuble central de l'usine. Les grévistes sont membres des ouvriers unis de l'automobile (C.I.O.).

Une autre grève doit éclater à Chatham, mais les ouvriers se sont rendus quand même à leur travail et M. Roy Brown, organisateur de l'union, a dit qu'ils ne quitteront pas leur travail tant qu'ils n'auront pas officiellement été avertis que la grève de Windsor est en vigueur.

Les grévistes veulent une augmentation de 32 par jour et la compagnie leur a offert une augmentation de six cents de l'heure. L'union veut aussi la semaine de 40 heures et de deux semaines de vacances payées. L'usine emploie 4,000 ouvriers.

Admission à l'étude de l'agronomie

Avis est par les présentes donné aux personnes qui ont l'intention de se présenter à l'étude de l'agronomie, à l'automne, pour devenir membres de la Corporation des Agronomes de la Province de Québec, qu'elles doivent s'inscrire avant le 1er août 1946, au secrétariat de la Corporation des Agronomes de la Province de Québec, 10, ouest, rue Saint-Jacques, Montréal, selon les exigences de la loi.

Le secrétaire général, René Monette.

Hull reçoit le gouverneur général

Hull, 18 (C.P.) — Le gouverneur général et la vicomtesse Alexander de Tunis ont été l'objet d'une réception civique ici hier. Ils ont visité le quartier de la Wartime Housing, situé près de Wrightville. Le maire Brunet leur a souhaité la bienvenue en ces termes: "Nous, citoyens de Hull, respectons les liens qui nous relient à l'Empire britannique; et votre visite aidera à renforcer ces liens."

Procession

Dimanche prochain, 23 juin, à 11 h. 30 de l'après-midi, aura lieu le départ de la Procession de la Fête-Dieu, au coin des rues Ontario et Bordeaux. Tous les tertiaires, hommes et femmes, de l'île de Montréal, sont invités, avec leur tunique, à y prendre part. La permission a été accordée par le T. R. P. Provincial.

Grièvement blessé

Québec, 18 (D. N. C.). — M. Joseph Côté, employé au jardin zoologique et domicilié à St-Pierre de Charlesbourg, est actuellement à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, et son état est considéré comme très grave. La camionnette qu'il conduisait est venue en collision avec un train du C. N. R. au passage à niveau de la 10e rue Est, à Gros-Pin.

Arvida, où est située la plus vaste

Pourquoi ce huis clos?

Est-ce que tous les producteurs de blé canadiens vont être vendus à "découvert" sans leur consentement?

Dépêche de la Canadian Press dans le Globe & Mail du 17 juin

Le Canada élabore un contrat à long terme pour le blé avec le R.U.

OTTAWA, 18 juin (C.P.) — Dans le huis clos, les représentants des gouvernements britannique et canadien ont discuté aujourd'hui des conditions et des prix relatifs au contrat à long terme pour la fourniture du blé à la Grande-Bretagne.

En l'absence de tout communiqué officiel, on semble croire que l'entente finale pourrait prendre la forme d'un contrat de quatre ou cinq ans avec des prix fixés pour la première et peut-être la deuxième année et revu ensuite à la lumière de la situation mondiale du blé à cette époque.

A l'heure actuelle, le Canada fournit le blé à la Grande-Bretagne sous contrat déterminé. Le pays vend son blé au prix d'exportation du Dominion, soit \$1.55 le boisseau. Sous cet arrangement, le Canada a expédié à la Grande-Bretagne 125,000,000 de boisseaux à date au cours de la présente année et 147,500,000 de boisseaux au cours de 1944-45.

On croit que les exportations de blé du Canada cette année seulement se totaliseront à 325,000,000 de boisseaux, soit à peu près 1,000,000 par jour.

On ne s'attend pas à un communiqué officiel sur les pourparlers engagés hier à la suite de l'arrivée des experts britanniques avant qu'ils aient été discutés au Parlement et devant le public... tout particulièrement devant les fermiers de l'Ouest.

La conférence vient à la suite de discussions préliminaires explicatives qui ont pris place au début de l'année au Royaume-Uni alors que le ministre du Commerce MacKinnon et le ministre de l'Agriculture Gardiner se sont rendus à Washington, et sir Andrew Jones, chef de la Mission Britannique des Vivres à Ottawa.

Les représentants britanniques qui prennent part aux conversations comprennent E. G. Harwood, sous-secrétaire du ministère de l'Alimentation en Angleterre, L. J. Thompson, secrétaire du ministère, le professeur R. E. Furness, expert en blé de la Mission Britannique des vivres à Washington, et sir Andrew Jones, chef de la Mission Britannique des Vivres à Ottawa.

Les représentants du Canada comprennent le Dr G. S. H. Barton, sous-ministre de l'Agriculture, M. W. MacKenzie, sous-ministre du Commerce, Dr P. C. Wilson, expert en blé du ministère du Commerce, M. W. Sharpe, ministre des Finances, A. M. Shaw, ministre de l'Agriculture et George Motvor, G. E. Huntington et W. C. McNamara de la Commission Canadienne du Blé.

Pourquoi ce huis clos? Pourquoi ce secret? Pourquoi cette hâte à vouloir lier chaque producteur de blé canadien à un prix fixe pour son blé et cela pour une période indéfinie?

Qui est en arrière de tout cela? Est-ce le fait de quelques ambitieux qui veulent s'assurer le contrôle des producteurs de blé et de leurs récoltes? Même les importateurs britanniques estiment que les fermiers canadiens devraient maintenant avoir de meilleurs prix pour leur blé (voir citation plus bas). Il y a quelque chose de sinistre dans toute cette hâte à vouloir pousser ce contrat avant qu'il ait été discuté au Parlement et devant le public... tout particulièrement devant les fermiers de l'Ouest.

La Grande-Bretagne a un gouvernement socialiste. Cela, toutefois, ne veut pas dire que les producteurs de blé canadiens et leurs récoltes désirent être socialisés.

Certains politiciens canadiens peuvent souhaiter voir le Canada suivre l'exemple du gouvernement travailliste de la Grande-Bretagne.

Il ne faut pas oublier cependant que le Canada n'est plus une colonie. Le Canada est un membre autonome du Commonwealth des Nations Britanniques. Les fermiers canadiens veulent l'égalité des prix pour leur blé maintenant, parce qu'ils savent qu'ils devront vendre plus tard à compétition sur les marchés mondiaux. Quelle garantie a-t-on qu'un contrat à long terme sera maintenu en vigueur?

Nous le répétons, les producteurs de blé canadiens ne sont plus des colons. Ils sont des gens qui se respectent, indépendants et qui ne demandent pas la charité mais l'égalité des prix en tout temps.

EST-CE QUE LE CANADA DOIT FAIRE une VENTE en VRAC de BLÉ à la Grande-Bretagne au prix de \$1.55 le boisseau ou moins?

Jetiez un coup d'oeil sur les prix comparatifs suivants:

PRIX POUR LE BLE D'EGALE QUALITE AUX ETATS-UNIS ET DANS LES VILLES FRONTIERES CANADIENNES

	Monnaie canadienne	Ecart ou perte en argent des fermiers canadiens
NECHE, NORTH DAKOTA	1.91 3/8	.81 3/8
GRETN, MANITOBA	1.10	
PORTAL, NORTH DAKOTA	1.87 5/8	.80 1/8
NORTH PORTAL, SASK.	1.07 1/2	
WHITETAIL, MONTANA	1.81 1/4	.75 1/2
BIG BEAVER, SASK.	1.05 3/4	
SWEET GRASS, MONTANA	1.77 1/2	.72 1/2
COUTTS, ALBERTA	1.05	

On a dit au Canada que le sacrifice actuel des producteurs de blé serait compensé dans l'avenir.

COMMENT CROIRE CELA?

Les producteurs de blé canadiens savent très bien que, à la longue, la majeure partie du blé canadien doit être vendu outre-mer à des prix de compétition.

ALORS pourquoi n'obtiendraient-ils pas des prix plus élevés maintenant?

Les Etats-Unis les ont — et les pays importateurs les payent.

MAIS — lorsque la production mondiale de blé reddeviendra normale — LES FERMIERS CANADIENS SAVENT fort bien que les acheteurs achèteront aux plus bas prix.

EST-CE QUE VOUS NE FERIEZ PAS CELA, SI VOUS ETIEZ ACHETEUR?

VOUS SAVEZ qu'il n'y a pas une ménagère qui consentira à payer un pain dans un an ou deux plus cher simplement parce que les producteurs de blé canadiens acceptent aujourd'hui des prix moins élevés que ceux qui prévalent sur le marché.

QUELLE GARANTIE ONT LES PRODUCTEURS DE BLE CANADIENS QUE PARCE QU'ILS ACCEPTENT UN PRIX PLUS BAS AUJOURD'HUI ILS RECEVRONT PLUS TARD UN PRIX PLUS ELEVE?

Absolument aucune garantie.

Et ne permettez pas qu'on dise autre chose aux producteurs canadiens car ce n'est pas exact.

Même les importateurs britanniques estiment que les producteurs de blé du Canada devraient recevoir plus maintenant. Voici ce qu'on lisait dernièrement dans "Broomhall's Corn Trade News" dans un article où il était question d'obtenir le plus de blé possible de l'Ouest Canadien pour passer à la disette:

"On espère que les producteurs de l'Ouest Canadien vont répondre aux besoins du moment. MAIS NOUS NOUS SENTIRIONS PLUS HEUREUX SI ON LEUR OFFRAIT UN PRIX SE RAPPROCHANT UN PEU PLUS DE CELUI QUI PREVAUT AUX ETATS-UNIS."

"C'est demander beaucoup au producteur canadien que de ramasser tout le blé qu'il a dans ses greniers et d'accepter de 55 à 60 cents de moins par boisseau que son confrère fermier de l'autre côté de la frontière. C'est là l'une des anomalies du contrôle."

UNE PERTE NE PEUT JAMAIS ETRE RECUPEREE... MAIS ON PEUT EMPECHER D'AUTRES PERTES.

Le gouvernement britannique a consenti à verser à ses propres fermiers \$2.00 pour la récolte de l'an prochain et le gouvernement français paye à ses fermiers \$1.78 pour la récolte de cette année.

Malgré tout, une délégation canadienne de passage à Londres dernièrement prétendait — selon une dépêche de la Canadian Press — que LES FERMIERS SERAIENT SATISFAITS D'UN PRIX MAXIMUM DE \$1.25 POUR LEUR BLE, EN PRENANT POUR BASE LE No 1 NORTHERN, FORT WILLIAM.

La "Manitoba Federation of Agriculture and Cooperative" lors de leur réunion annuelle à Pilot Mound, Man., le 12 juin, a adopté la résolution suivante: "QUE LE GOUVERNEMENT CANADIEN EXPORTE LE BLE AUX PRIX QUI PREVALENT SUR LES MARCHES DU MONDE."

Il se peut que tous les plafonnements de prix sur les produits de la ferme soient abolis aux Etats-Unis prochainement.

Qu'arrivera-t-il si les prix mondiaux montent l'an prochain?

Compte tenu de tout cela, est-ce que le CANADA DOIT S'ENGAGER A VENDRE SON BLE A \$1.55 OU MOINS?

THE WINNIPEG GRAIN EXCHANGE

Nouvelle association de militaires

L'outillage électrique et mécanique considérable à l'usage de l'Armée canadienne pendant la deuxième Grande Guerre a fait réaliser aux autorités l'importance de créer un corps spécial et, le 1er mai 1944, le Corps Royal du Génie Electrique et Mécanique de l'Armée canadienne était institué. Le travail accompli par ce jeune mais important service de l'Armée est maintenant passé à l'histoire.

Afin de promouvoir le développement du Corps du Génie Electrique et Mécanique en temps de paix et de stimuler l'intérêt pour l'entraînement, la création de nouveaux modèles, le perfectionnement, l'inspection, l'entretien et les méthodes, procédures et facilités de réparations pour l'équipement technique de l'Armée, le ministre de la Défense nationale a autorisé la formation d'une Association nationale qui portera le nom de "Association du Corps Royal des ingénieurs électriques et mécaniques de l'Armée canadienne".

Environ 170 officiers, qui ont des états de service avec le R.C.E.M.E. vivent dans le district militaire no 4 (Montréal). Afin de promouvoir dans la plus grande mesure possible les projets de l'Association nationale du Corps, on a formé la Section de Montréal.

Hier il y avait réunion au mess des officiers du 7e Régiment de Reconnaissance (17th D. of Y. R. C. Russers), 4185 Chemin de la Côte-des-Neiges, par lequel les officiers de la section de Montréal.

Le président intérimaire de l'association locale est le brigadier Geo. M. Grant, C.B.E., M.I.M.E., qui était directeur-adjoint des Génies mécaniques aux quartiers-généraux de la 1ère Armée canadienne.

Le R. P. Périgny, O.M.I., au Basutoland

Les Trois-Rivières, 19 (D.N.C.) — Le R. P. Yves-Marie Périgny, O.M.I., vient de recevoir la nomination pour les missions du Basutoland (Sud-Afrique). Né le 25 mars 1919 à Saint-Tite (Lavolette) de M. D. A. Périgny, menuisier entrepreneur, et de feu Alma Rivard, il fit ses premières études au Collège Saint-Gabriel de Saint-Tite (1924-1927) et ensuite au Jardin de l'Enfance des Trois-Rivières (1927-1932). Après avoir poursuivi ses études classiques au Séminaire des Trois-Rivières (1932-1939), il entra au noviciat des Pères Oblats, le 29 juillet 1939. Il fit ses études philosophiques et théologiques au Séminaire Saint-Joseph d'Ottawa, où il prononça ses vœux perpétuels le 8 septembre 1943. Il fut ordonné prêtre à Ottawa, le 17 juin 1945 par S. E. Mgr A. Vachon, archevêque d'Ottawa. Le Père Périgny est bachelier en arts (Laval 1939), licencié en philosophie (Ottawa, 1942) et licencié en théologie (Ottawa 1946).

Le Basutoland, vers le quel le R. P. Périgny se dirigera bientôt, est un pays de l'Afrique du Sud dont la population dépasse 600,000 âmes. Sur ce nombre, on compte 160,000 catholiques et 70,000 protestants. Sous la vigilante direction de Mgr Bonhomme, O.M.I., vicaire apostolique, le Basutoland connaît un essor religieux et intellectuel merveilleux. Le mouvement de conversions, en dépit du petit nombre des missionnaires et du peu de ressources, est très accéléré; d'autre part, l'Université catholique qui vient d'être fondée à Roma est appelée à rayonner surtout les pays du Sud-Afrique.

Le R. P. Périgny partira avec trois autres jeunes missionnaires, les RR. PP. D. Rondeau (Québec), A. Lavoie (Rivière-du-Loup) et C. Roy (Rivière-du-Loup).

Pour communiquer avec le R. P. Périgny, prière de s'adresser à Saint-Tite (Lavolette), P.Q.; après le départ: R. P. Y.-M. Périgny, O.M.I., P.O. Roma, via Maseru, Basutoland, South Africa.

Il y a à peine 60 ans, l'aluminium

Autre victoire pour les Royaux -- Victoire accordée à Bibeau

Le Montréal l'emporte sur le Syracuse

Les Royaux de Montréal ont fait un autre gain hier soir, alors que les joueurs de Clay Hopper ont triomphé des Chiefs de Syracuse par le compte de 4 à 2 dans une joute fort intéressante et très contestée. Cy Barker, le lanceur du Montréal, a pu enregistrer sa sixième victoire de la saison malgré qu'il ait accordé sept coups sûrs contre cinq seulement obtenus par les frappeurs de notre club, mais les coups des visiteurs furent plus espacés et ce n'est que dans les quatrième et neuvième manches que les Chiefs purent croquer le marbre tandis que tous les points des vainqueurs furent enregistrés en une seule manche, la sixième.

Earl Harrist était opposé à Barker hier soir et pendant cinq manches ce fut un duel intéressant, mais tout à coup le lanceur du Syracuse faiblit lamentablement et les Royaux profitèrent de ce moment de léthargie pour accumuler assez de points pour s'assurer la victoire. Pas moins de douze mille personnes ont été témoins de la joute hier et les fervents du sport national américain ont sûrement passé une agréable soirée, car au début le comédien du baseball, Al Schacht a grandement amusé les spectateurs.

Ce soir les deux mêmes clubs viendront aux prises avec une partie simple et Steve Nagy lancera probablement pour les locaux tandis que Ken Poltka sera probablement le choix de Jewel Ends.

SYRACUSE

	AB	P	CS	R	A
Harrington 2b	4	0	1	2	1
Beeler, cc	4	2	2	5	1
Sauer, cg	4	0	0	3	0
Mele, cd	4	0	0	3	0
Rumelung, 3b	4	0	1	0	0
Kress, 1b	4	0	0	4	1
West, r	3	0	1	9	0
DelSavio, ac	3	0	0	3	2
Harrist, 1	0	0	0	0	1
Wittig, 1	0	0	0	0	1
X. Sipek	1	0	0	0	0
Boeck, 1	0	0	0	0	0
Totaux	33	2	7	24	7

MONTREAL

	AB	P	CS	R	A
Rackley, cc	4	1	1	4	0
Tatum, cd	4	1	1	2	0
Riggs, 3b	3	0	1	0	1
Naylor, cg	3	1	0	2	1
Burge, 1b	4	1	2	7	0
Campanis, 2b	4	0	0	3	4
Franks, r	4	0	0	6	0
Jorgensen, ac	3	0	0	2	1
Baker, 1	3	0	0	1	2
Totaux	32	4	5	21	9

Sommeire. — Erreurs: Harrington, West, DelSavio 2. Points produits par Mele 2, Riggs, Burge 2, Campanis. Deux-butts: Beeler 2, Rackley, Riggs, Burge. Trois-butts: Mele. But volé: Burge. Laissés sur les buts: Syracuse 4, Montréal 6. Buts sur balles de Harrist 1, Boeck 1. Retirés au bâton, par Harrist 5, Wittig 1, Boeck 2, Baker 5. Coups sûrs, sur balles de Harrist 5 en 5-13 manches; Wittig, 0 en 1-2-3-4-5; Boeck, 0 en 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000-1001-1002-1003-1004-1005-1006-1007-1008-1009-1010-1011-1012-1013-1014-1015-1016-1017-1018-1019-1020-1021-1022-1023-1024-1025-1026-1027-1028-1029-1030-1031-1032-1033-1034-1035-1036-1037-1038-1039-1040-1041-1042-1043-1044-1045-1046-1047-1048-1049-1050-1051-1052-1053-1054-1055-1056-1057-1058-1059-1060-1061-1062-1063-1064-1065-1066-1067-1068-1069-1070-1071-1072-1073-1074-1075-1076-1077-1078-1079-1080-1081-1082-1083-1084-1085-1086-1087-1088-1089-1090-1091-1092-1093-1094-1095-1096-1097-1098-1099-1100-1101-1102-1103-1104-1105-1106-1107-1108-1109-1110-1111-1112-1113-1114-1115-1116-1117-1118-1119-1120-1121-1122-1123-1124-1125-1126-1127-1128-1129-1130-1131-1132-1133-1134-1135-1136-1137-1138-1139-1140-1141-1142-1143-1144-1145-1146-1147-1148-1149-1150-1151-1152-1153-1154-1155-1156-1157-1158-1159-1160-1161-1162-1163-1164-1165-1166-1167-1168-1169-1170-1171-1172-1173-1174-1175-1176-1177-1178-1179-1180-1181-1182-1183-1184-1185-1186-1187-1188-1189-1190-1191-1192-1193-1194-1195-1196-1197-1198-1199-1200-1201-1202-1203-1204-1205-1206-1207-1208-1209-1210-1211-1212-1213-1214-1215-1216-1217-1218-1219-1220-1221-1222-1223-1224-1225-1226-1227-1228-1229-1230-1231-1232-1233-1234-1235-1236-1237-1238-1239-1240-1241-1242-1243-1244-1245-1246-1247-1248-1249-1250-1251-1252-1253-1254-1255-1256-1257-1258-1259-1260-1261-1262-1263-1264-1265-1266-1267-1268-1269-1270-1271-1272-1273-1274-1275-1276-1277-1278-1279-1280-1281-1282-1283-1284-1285-1286-1287-1288-1289-1290-1291-1292-1293-1294-1295-1296-1297-1298-1299-1300-1301-1302-1303-1304-1305-1306-1307-1308-1309-1310-1311-1312-1313-1314-1315-1316-1317-1318-1319-1320-1321-1322-1323-1324-1325-1326-1327-1328-1329-1330-1331-1332-1333-1334-1335-1336-1337-1338-1339-1340-1341-1342-1343-1344-1345-1346-1347-1348-1349-1350-1351-1352-1353-1354-1355-1356-1357-1358-1359-1360-1361-1362-1363-1364-1365-1366-1367-1368-1369-1370-1371-1372-1373-1374-1375-1376-1377-1378-1379-1380-1381-1382-1383-1384-1385-1386-1387-1388-1389-1390-1391-1392-1393-1394-1395-1396-1397-1398-1399-1400-1401-1402-1403-1404-1405-1406-1407-1408-1409-1410-1411-1412-1413-1414-1415-1416-1417-1418-1419-1420-1421-1422-1423-1424-1425-1426-1427-1428-1429-1430-1431-1432-1433-1434-1435-1436-1437-1438-1439-1440-1441-1442-1443-1444-1445-1446-1447-1448-1449-1450-1451-1452-1453-1454-1455-1456-1457-1458-1459-1460-1461-1462-1463-1464-1465-1466-1467-1468-1469-1470-1471-1472-1473-1474-1475-1476-1477-1478-1479-1480-1481-1482-1483-1484-1485-1486-1487-1488-1489-1490-1491-1492-1493-1494-1495-1496-1497-1498-1499-1500-1501-1502-1503-1504-1505-1506-1507-1508-1509-1510-1511-1512-1513-1514-1515-1516-1517-1518-1519-1520-1521-1522-1523-1524-1525-1526-1527-1528-1529-1530-1531-1532-1533-1534-1535-1536-1537-1538-1539-1540-1541-1542-1543-1544-1545-1546-1547-1548-1549-1550-1551-1552-1553-1554-1555-1556-1557-1558-1559-1560-1561-1562-1563-1564-1565-1566-1567-1568-1569-1570-1571-1572-1573-1574-1575-1576-1577-1578-1579-1580-1581-1582-1583-1584-1585-1586-1587-1588-1589-1590-1591-1592-1593-1594-1595-1596-1597-1598-1599-1600-1601-1602-1603-1604-1605-1606-1607-1608-1609-1610-1611-1612-1613-1614-1615-1616-1617-1618-1619-1620-1621-1622-1623-1624-1625-1626-1627-1628-1629-1630-1631-1632-1633-1634-1635-1636-1637-1638-1639-1640-1641-1642-1643-1644-1645-1646-1647-1648-1649-1650-1651-1652-1653-1654-1655-1656-1657-1658-1659-1660-1661-1662-1663-1664-1665-1666-1667-1668-1669-1670-1671-1672-1673-1674-1675-1676-1677-1678-1679-1680-1681-1682-1683-1684-1685-1686-1687-1688-1689-1690-1691-1692-1693-1694-1695-1696-1697-1698-1699-1700-1701-1702-1703-1704-1705-1706-1707-1708-1709-1710-1711-1712-1713-1714-1715-1716-1717-1718-1719-1720-1721-1722-1723-1724-1725-1726-1727-1728-1729-1730-1731-1732-1733-1734-1735-1736-1737-1738-1739-1740-1741-1742-1743-1744-1745-1746-1747-1748-1749-1750-1751-1752-1753-1754-1755-1756-1757-1758-1759-1760-1761-1762-1763-1764-1765-1766-1767-1768-1769-1770-1771-1772-1773-1774-1775-1776-1777-1778-1779-1780-1781-1782-1783-1784-1785-1786-1787-1788-1789-1790-1791-1792-1793-1794-1795-1796-1797-1798-1799-1800-1801-1802-1803-1804-1805-1806-1807-1808-1809-1810-1811-1812-1813-1814-1815-1816-1817-1818-1819-1820-1821-1822-1823-1824-1825-1826-1827-1828-1829-1830-1831-1832-1833-1834-1835-1836-1837-1838-1839-1840-1841-1842-1843-1844-1845-1846-1847-1848-1849-1850-1851-1852-1853-1854-1855-1856-1857-1858-1859-1860-1861-1862-1863-1864-1865-1866-1867-1868-1869-1870-1871-1872-1873-1874-1875-1876-1877-1878-1879-1880-1881-1882-1883-1884-1885-1886-1887-1888-1889-1890-1891-1892-1893-1894-1895-1896-1897-1898-1899-1900-1901-1902-1903-1904-1905-1906-1907-1908-1909-1910-1911-1912-1913-1914-1915-1916-1917-1918-1919-1920-1921-1922-1923-1924-1925-1926-1927-1928-1929-1930-1931-1932-1933-1934-1935-1936-1937-1938-1939-1940-1941-1942-1943-1944-1945-1946-1947-1948-1949-1950-1951-1952-1953-1954-1955-1956-1957-1958-1959-1960-1961-1962-1963-1964-1965-1966-1967-1968-1969-1970-1971-1972-1973-1974-1975-1976-1977-1978-1979-1980-1981-1982-1983-1984-1985-1986-1987-1988-1989-1990-1991-1992-1993-1994-1995-1996-1997-1998-1999-2000-2001-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008-2009-2010-2011-2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020-2021-2022-2023-2024-2025-2026-2027-2028-2029-2030-2031-2032-2033-2034-2035-2036-2037-2038-2039-2040-2041-2042-2043-2044-2045-2046-2047-2048-2049-2050-2051-2052-2053-2054-2055-2056-2057-2058-2059-2060-2061-2062-2063-2064-2065-2066-2067-2068-2069-2070-2071-2072-2073-2074-2075-2076-2077-2078-2079-2080-2081-2082-2083-2084-2085-2086-2087-2088-2089-2090-2091-2092-2093-2094-2095-2096-2097-2098-2099-2100-2101-2102-2103-2104-2105-2106-2107-2108-2109-2110-2111-2112-2113-2114-2115-2116-2117-2118-2119-2120-2121-2122-2123-2124-2125-2126-2127-2128-2129-2130-2131-2132-2133-2134-2135-2136-2137-2138-2139-2140-2141-2142-2143-2144-2145-2146-2147-2148-2149-2150-2151-2152-2153-2154-2155-2156-2157-2158-2159-2160-2161-2162-2163-2164-2165-2166-2167-2168-2169-2170-2171-2172-2173-2174-2175-2176-2177-2178-2179-2180-2181-2182-2183-2184-2185-2186-2187-2188-2189-2190-2191-2192-2193-2194-2195-2196-2197-2198-2199-2200-2201-2202-2203-2204-2205-2206-2207-2208-2209-2210-2211-2212-2213-2214-2215-2216-2217-2218-2219-2220-2221-2222-2223-2224-2225-2226-2227-2228-2229-2230-2231-2232-2233-2234-2235-2236-2237-2238-2239-2240-2241-2242-2243-2244-2245-2246-2247-2248-2249-2250-2251-2252-2253-2254-2255-2256-2257-2258-2259-2260-2261-2262-2263-2264-2265-2266-2267-2268-2269-2270-2271-2272-2273-2274-2275-2276-2277-2278-2279-2280-2281-228

La session fédérale

M. Saint-Laurent rejette la thèse de M. Hackett

Les conseillers juridiques de son ministère estiment qu'il est nécessaire d'amender l'article 51 — M. St-Laurent n'admet pas qu'il soit nécessaire de consulter les provinces — Nombreux discours sur la redistribution

Ottawa, 19 (D.N.C.) — M. Louis St-Laurent, ministre de la Justice et parrain de la résolution qui demande l'amendement de l'article 51 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, a prononcé, hier soir, tout un discours pour répondre à une question de M. Arthur Smith, député conservateur de Calgary-Ouest. Cette question lui a fourni l'occasion d'exposer toute sa pensée sur les pouvoirs respectifs du gouvernement central et des provinces et sur la procédure d'amendement à la constitution.

M. Smith avait demandé si le ministre de la Justice estimait que l'on pouvait amender l'article 51, celui qui a trait aux droits de la langue française, sans consulter les provinces. M. St-Laurent a répondu que l'article 51 qui définit les pouvoirs des provinces, qui énumère les provinces qu'elles sont souveraines, est le seul qui ne puisse être amendé sans consulter les provinces. Il a ajouté que les droits de la langue française, garantis par des lois plus hautes que l'article 133 de la constitution, par la loi des nations et la tradition britannique.

M. St-Laurent a répondu en même temps aux discours de M. John-T. Hackett qui avait soutenu que l'amendement à la constitution n'était pas nécessaire parce que l'article 51 suffisait à assurer la représentation selon la population. Il a dit que la décision du Conseil privé dans la cause de l'Île-du-Prince-Édouard en 1905 n'était pas un "obiter dictum" comme on l'avait prétendu, mais que l'interprétation donnée au mot "rajustement" qui faisait que la clause du vingtième ne jouait que pour chaque période de dix ans, était venue à la suite de plaidoiries sur ce point même devant la Cour suprême comme devant le Conseil privé.

M. St-Laurent a révélé qu'il avait soumis aux conseillers juridiques de son ministère la thèse si bien présentée par M. Hackett. Il avait songé à en faire l'objet d'une conférence à la Cour suprême pour éviter la nécessité d'un amendement à la constitution. Les conseillers juridiques du ministère de la Justice ont réjeté catégoriquement la thèse de M. Hackett et lui ont démontré qu'il n'avait pas d'autre moyen de corriger l'état de choses existant qu'un amendement à la constitution. Cette interprétation de l'article 51 est d'ailleurs une tradition au ministère de la Justice, tradition qui s'est établie pendant que M. Newcombe qui avait eu à plaider cette cause de l'Île-du-Prince-Édouard était sous-ministre.

Pour ce qui est de la partie maîtresse de son discours, M. Saint-Laurent a soutenu que le pacte fédéral était sans doute une entente solennelle entre les hommes politiques que l'on a appelés les Pères de la Confédération, mais non un traité entre des États autonomes qui voulaient se former en confédération. Les législatures coloniales, dit-il, n'étaient pas des dominions comme nous les connaissons aujourd'hui; le Haut-Canada et le Bas-Canada n'avaient qu'une seule législature dont les pouvoirs étaient délégués en vertu d'une loi du parlement anglais tandis que les législatures des trois provinces Maritimes n'exerçaient leurs pouvoirs qu'en vertu d'une permission de leurs gouverneurs. Les Pères de la Confédération étaient des hommes clairvoyants et courageux qui s'élevaient au-dessus des institutions de leur temps, mais ils étaient encore dépendants de la Grande-Bretagne. Les provinces n'avaient pas de

représentation aux Territoires du Nord-Ouest.

M. J.-W. McNaught, libéral de Prince, assure que sa province, l'Île-du-Prince-Édouard, est satisfaite du changement proposé. L'acte de l'Amérique britannique du Nord qui voudrait enlever aux Maritimes le privilège d'avoir toujours autant de députés que de sénateurs. Il fait observer que sa province attendait six ans avant d'entrer dans la Confédération afin d'obtenir le nombre de représentants qu'elle voulait.

M. L.-E. Baker, libéral de Shelburne-Yamoucheville, désire que les droits des provinces maritimes soient protégés et, pour cela, il voudrait que le gouvernement en vienne vite à une entente avec les provinces. Quant à la résolution, il ne voit pas quel mal il peut en résulter pour les provinces. Il est évident que le remaniement de la carte électorale est une question exclusivement fédérale et qu'il n'est pas nécessaire de consulter les provinces.

M. Chester McLure, conservateur de Queens, ne voudrait pour rien au monde que sa province, l'Île-du-Prince-Édouard, cessât d'avoir droit au même nombre de députés que les autres. Cette province aurait 300,000 habitants aujourd'hui si les gouvernements fédéraux qui se sont succédé depuis la Confédération avaient tenu parole. M. McLure craint que la résolution ne pose un précédent dangereux pour l'Île-du-Prince-Édouard. Par conséquent, il voudrait que les provinces fussent consultées.

M. Walter Tucker

M. Walter Tucker, libéral de Rosthern et secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, fait observer qu'en modifiant l'article 51 on n'engagerait pas à toujours avoir 255 députés aux Communes. L'article 52 continuerait d'exister et cet article stipule que le nombre des membres de la Chambre peut être augmenté de temps en temps par le Parlement, pourvu que la représentation proportionnelle ne soit pas dérangée.

Cela est important, dit-il, car à mesure que la population des provinces centrales grossira, les provinces de l'ouest verront leur représentation diminuer aux Communes. M. Tucker insiste aussi sur un autre point. Les régions rurales ne peuvent pas faire connaître leurs opinions aussi bien que les régions urbaines, qui ont de grands journaux et de puissantes sociétés pour défendre leurs intérêts. Il ne faut pas que les députés de l'ouest finissent par représenter des circonscriptions démesurément grandes.

M. Tucker avait ensuite demandé aux conservateurs s'ils croient que le premier ministre Drew, de l'Ontario, approuverait la résolution de M. St-Laurent, le député conservateur de Calgary-Ouest, M. Arthur Smith, lance: "Certainement, il l'approuverait. En outre, justice, il ne pourrait faire autrement." M. Tucker riposte que le député de Calgary-Ouest ne peut prétendre parler au nom de M. Drew.

A son tour, M. Tucker formule le vœu que le Canada possède bientôt le droit d'amender lui-même sa propre constitution.

M. Bridges

Il faut admettre que ceux qui ont édifié la confédération canadienne, les Macdonald, Cartier, Tupper, Tilley et autres, ont fait de leur mieux et s'il est un seul reproche que l'on puisse leur adresser, c'est qu'ils n'ont pas du même coup pourvu aux moyens de modifier l'acte de l'Amérique britannique du Nord sur lequel repose leur œuvre.

C'est M. H.F.G. Bridges, ministre des Pêcheries, qui s'exprimait ainsi hier après-midi aux Communes en participant au débat sur la redistribution des sièges électoraux, en rappelant que la constitution du Canada — chose qu'il ne faut pas oublier — est aussi la constitution de chacune des provinces canadiennes.

À l'époque de la Confédération, rappelle M. Bridges, l'on ne s'intéressait guère à ce que pouvait penser le Parlement impérial. De fait, sir John Macdonald com-

rait à l'union de deux ou trois paroisses anglaises le progrès que faisait l'étude du bill confédératif aux Communes britanniques.

M. Bridges s'empresse de dire qu'il considère l'acte constitutionnel comme une pièce de vêtement fabriquée en 1867 pour s'ajuster aux besoins du corps politique de l'époque. Mais nous avons grandi et l'habit est devenu bien trop petit. La question semble être de savoir comment s'y prendre pour l'agrandir. Pour y arriver, l'important est de faire appel à nos propres talents.

Les autres membres du Commonwealth des nations britanniques ont le droit de modifier eux-mêmes leur propre constitution; nous, Canadiens, devrions avoir le même droit. Pour l'avoir, il faudrait consulter les provinces. D'ailleurs, c'est l'opinion exprimée par le ministre de la Justice, M. Louis St-Laurent, le 28 mai dernier, lorsqu'il a déclaré qu'il ne serait pas possible de faire quoi que ce soit dans le but d'amender la constitution sans consulter les provinces.

Après tout, fait remarquer M. Bridges, le Parlement canadien n'a pas le droit même de demander un amendement à l'acte constitutionnel qui toucherait à la juridiction provinciale telle que prescrite par l'acte constitutionnel, notamment les articles 92 et 93. Cela ne manquera pas de provoquer un refus catégorique de la part du Parlement britannique. Cependant, en tant qu'il s'agit de la présente résolution qui ne demande que l'autorisation d'amender l'acte sur un point donné et clairement fixé, il n'y a pas lieu de consulter les provinces.

M. Bridges rappelle à ce sujet qu'il n'y eut à date que neuf amendements à l'acte constitutionnel et en deux occasions seulement les provinces furent consultées. En 1869, alors qu'on demandait des privilèges financiers spéciaux en faveur du Manitoba, une motion demandant la consultation de la province, la motion fut rejetée par le parlement dont faisaient encore partie certains pères de la confédération. Deux ans plus tard, une autre motion protestant contre un amendement sollicité du parlement anglais relativement à la représentation aux Communes sans consulter les provinces, fut déclinée sans même une mise de la question.

Le ministre des Pêcheries s'attache ensuite à l'amendement des conservateurs qui demande qu'avant de s'adresser au Parlement anglais en ce qui concerne le projet de remaniement de la carte électorale, il importe de consulter les provinces, et que cette consultation doit être satisfaisante avant d'agir. Pour M. Bridges, c'est le mot "satisfaisant" qui sonne une note étrange, car on entend récemment l'occasion de constater jusqu'à quel point les provinces peuvent s'entendre avec le fédéral, voire même en tirer profit. Le complotier sur elles pour arriver à "une conclusion satisfaisante".

M. Bridges dit en terminant qu'il appuiera la motion de M. St-Laurent parce qu'elle tend à rendre justice à tout le monde par le fait qu'elle veut que la représentation fédérale soit basée sur le chiffre total de la population, et non pas comme par le passé uniquement sur le chiffre de population du Québec tout en assurant aux plus petites provinces la sauvegarde de leurs droits. Il favorise également le projet de fixer définitivement à 255 le nombre de députés fédéraux, ce qui constitue une nouvelle sauvegarde des droits des plus petites provinces.

Prenant la parole à son tour, M. Smith développe l'idée que la représentation proportionnelle n'est pas nécessairement la meilleure, mais soutient qu'il ne faut pas essayer de pousser de principe à l'extrême. Au Canada même, il existe déjà une exception pour l'Île-du-Prince-Édouard. Aux États-Unis, le système représentatif du Sénat est purement régional. Avocat, M. Smith avoue qu'il ne croit pas que le débat le mieux renseigné sur l'acte de l'Amérique britannique du Nord que ses études pendant les 30 dernières années. Avec d'autres, il constate que le grand défaut de ce document, c'est de ne contenir aucune procédure d'amendement. En attendant qu'il y ait une loi, la constitution ne devrait pas être amendée sans le consentement des provinces.

M. Smith dit que le Parlement peut légalement amender la constitution sans l'assentiment des provinces, mais il fait observer aux Canadiens français que le Parlement pourrait aussi un jour faire disparaître l'article 133, celui qui fait du français l'une des deux langues officielles au Canada.

M. Donald Fleming, député conservateur de Toronto-Eglinton, a résumé en français les arguments des conservateurs contre la résolution Saint-Laurent. M. Edouard Rinfret, député libéral d'Outremont, a commencé un discours qu'il doit terminer aujourd'hui.

Lettre à mon fils

par le Comte CRESSATY

Un ouvrage de portée apologetique. L'auteur y établit l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, les origines divines de la religion chrétienne, la force probante du miracle et des prophéties, la divinité du Christ.

Les preuves apportées sont claires et à la portée de tous les esprits.

Le même ouvrage paraît aussi en anglais.

A letter to my son

Édition de luxe, sur papier byronic.

Au comptoir : \$0.75

Par la poste : \$0.80

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Les agents d'assurance sont des professionnels

Trente-deuxième congrès annuel de l'Association des courtiers d'assurance à l'hôtel Mont-Royal, hier — Le bill d'incorporation — Hôte d'honneur: M. Onésime Gagnon, trésorier provincial

"Notre association peut se glorifier d'avoir réalisé l'une de ses grandes ambitions. Partout, à travers le continent, d'autres associations tentent bientôt d'obtenir le même résultat; mais nous de la bonne vieille province de Québec, nous aurons une fois de plus battu la marche dans la voie du progrès."

Voilà ce que déclarait hier soir au banquet de clôture de la 32^e convention annuelle de l'Association des courtiers d'assurance, M. T.V. Dépatie, président de cette association. Il s'adressait à plus de 500 membres de l'association réunis en congrès hier à l'hôtel Mont-Royal.

Tout au cours des sessions, les courtiers d'assurance ont étudié le bill adopté en mars dernier par la Législature provinciale qui institue les courtiers d'assurance en profession. Ils ont considéré les pouvoirs et privilèges que leur octroie leur incorporation. M. Onésime Gagnon, trésorier provincial, était le président d'honneur du banquet de clôture.

M. Dépatie

"Pour la première fois dans l'histoire, affirme M. Dépatie, par la volonté de votre gouvernement et en reconnaissance du rôle important que joue l'assurance pour le bien-être de la population, la fonction d'agent d'assurance a été officiellement élevée au rang de profession par acte du parlement. Le gouvernement de notre province a reconnu le caractère complexe du rôle d'agent d'assurance et le degré de spécialisation nécessaire pour bien le remplir et il a chargé notre association de veiller à la compétence de ses personnes qui ont choisi pour carrière de protéger le public au moyen de l'assurance."

"Il y a quelque trente ans, pour suit M. Dépatie, notre association faisait ses premiers pas vers l'objectif qu'elle s'était fixé. Cet objectif, elle vient de l'atteindre: l'accession de l'agent d'assurance à une position où il pourra montrer toute son efficacité dans l'exercice de ses fonctions."

Par cette nouvelle loi, continue M. Dépatie, la coutume qu'avaient certaines compagnies d'engager des agents sans discernement disparaîtra. "Nous avons une loi, conclut le président, en vertu de laquelle les permis d'assurance sont accordés aux agents; toute demande de permis ou de renouvellement de permis est soumise à un examen d'un bureau spécial; nous avons obtenu un statut professionnel avec tous les pouvoirs de surveiller et de diriger nos examens de qualification, et d'établir nos conditions suivant lesquelles le titre professionnel sera accordé. Cela ne s'applique pas seulement à nos membres, mais à tout agent de la province de Québec qui cherche à se qualifier."

M. Dépatie termine: "Nous ne voulons pas une corporation fermée, nous invitons et encourageons chaque agent à obtenir le statut professionnel. Nous l'aiderons à l'acquiescer."

Le président invite enfin les agents d'assurance à devenir des compétences dans l'intérêt du public qu'ils sont appelés à servir.

M. Onésime Gagnon

L'invité d'honneur au banquet de clôture de la convention annuelle de l'Association des courtiers d'assurance était M. Onésime Gagnon, trésorier provincial. Il a été le principal orateur au banquet de clôture et avait choisi comme sujet: "La Confédération: les pouvoirs du fédéral et ceux des provinces."

M. Gagnon, répétant les paroles des Pères de la Confédération, a déclaré que l'acte de l'Amérique britannique du Nord devait être considéré comme un trait d'union et qu'"on ne peut le modifier sans le détruire."

Étudiant la nature de la loi, M. Gagnon affirme que les deux parties contractantes, le fédéral et les provinces, sont souveraines.

Il poursuit en déclarant que les provinces sont des "États", comme il en existe aux États-Unis. Chaque province canadienne est une personne morale organisée sous une autorité suprême, jouissant de la souveraineté et groupant une population bien définie sur un territoire délimité.

La province canadienne est un État, déclare M. Gagnon, sans cependant souveraineté extérieure, qu'elle a abandonnée au pouvoir central. Par contre, la province canadienne peut modifier sa constitution, ce que le fédéral n'est pas en mesure d'autoriser à faire pour la sienne.

M. Gagnon termine son discours en critiquant les partis CCF et communistes qui tentent de propager au Canada des idées de socialisme national le plus brutal.

Il les accuse de s'attaquer à notre système bancaire et à nos compagnies d'assurance.

Quatre premiers certificats

M. Gagnon a remis ensuite à quatre membres de l'Association des courtiers d'assurance, les premiers certificats professionnels permis par la loi. Les récipiendaires ont été MM. T.V. Dépatie, président de l'A.D.C.A.; Arthur McBean, pré-

CHANGEMENT D'HORAIRE

en vigueur

DIMANCHE, 23 JUIN

Pour renseignements complets, consultez les agents du

CANADIEN NATIONAL

lectures malsaines, etc... On n'a qu'à regarder un peu autour de soi et passer tour à tour les divers salons de loisirs pour constater que ces amusements ne correspondent pas toujours à l'idéal, aux rêves de jeunesse. Et cette jeunesse même qu'on a vue hier riante, généreuse à force de fréquenter ces endroits trop souvent malsains, devient triste, lâche même, sans idéal... Et on ose dire: "Ah! les jeunes d'aujourd'hui, c'est épouvantable..." comme ils s'en permettent... la moralité diminue... ils sont d'un sans-gêne révoltant!"

C'est vrai. A qui la faute? Ces entreprises éhontées, qui les mènent si ce n'est un groupe de profiteurs qui pour des buts purement financiers osent démolir, souiller, avilir et exploiter encore les loisirs ouvriers?

La jeunesse réclame des jeux, des amusements, des loisirs, mais des LOISIRS SAINS qui l'épanouissent pleinement. Elle veut des LOISIRS INTELLIGENTS. FORMATEURS qui ne soient pas pour elle une exploitation, ni une déchéance.

La J.O.C. vient à l'appui du travail de cette libération et c'est pourquoi elle lance une CAMPAGNE DE LOISIRS du 16 au 23 juin. Campagne qui a pour but de montrer le VRAI RÔLE DES LOISIRS dans la vie des ouvriers, de faire voir que même en vivant en 1946, on peut s'amuser sans se déshonorer, sans se ruiner et sans se tuer. Un autre but de la campagne c'est aussi d'organiser dans les divers centres sociaux, les loisirs pour les jeunes travailleurs.

La J.O.C. mérite d'être félicitée de cette initiative qu'elle prend encore de s'occuper des LOISIRS de la jeunesse. Que chacun fasse donc sa part pour que cette campagne soit merveilleuse! Et pour cela, n'oubliez pas de suivre les différentes activités de la semaine à la radio, dans les journaux!

LOISIRS PURS! JEUNESSE HEUREUSE.

Après 17 années d'usage et sans aucune réparation les toitures en bardeaux d'aluminium de la ville d'Arvida, centre canadien de l'industrie de l'aluminium, ne montrent aucun signe de corrosion.

Collège Ste-Marie

CONCOURS D'ADMISSION

pour les éléments latins seulement

Samedi, le 22 juin, à neuf heures.

Les cadres des autres classes sont remplis.

1180, rue Bleury

Tél. LA. 5125-5962-4522

NOUVELLES D'EMPLOI

Le Service national de Placement présente un tableau partiel des occasions d'emploi

chèque que son bureau local met à votre disposition.

POSITIONS POUR HOMMES

275 OUEST, RUE NOTRE-DAME

MENUISIER — Construction générale — Pour travail de finissage — carte de compétence —

SOUDEUR — Manufacturiers de bijoux — travail à la main — ouvrier d'expérience seulement —

FILEUR — Vigneronerie — pour travailler sur l'aluminium — permanent —

ELECTRICIEN — Transport — habitude au travail sur engins Diesel — carte de compétence —

CONTREMAÎTRE — Appareils électriques — pour diriger travail sur le métal en feu —

MECANICIEN — Fabrication et installation grille de chauffage (huile et charbon) — Capable de diriger équipes d'hommes — Doit conduire camions —

BRIQUETEURS — Construction générale — Travail dans l'ouest de la ville — Ouverture pour 1946 seulement —

INGÉNIEUR STATIONNAIRE — Raffinerie d'huile — certificat de 2^e classe — AM — Travail d'équipes —

POSITIONS POUR FEMMES

305 OUEST, RUE STE-CATHERINE

PRESSEUSE DE PLIS — Pour presser à la main (fer) — très active et désireuse de travailler — Expérience — 20 à 45 ans — Nationalité indifférente — 50 de l'heure —

COUTURIÈRES — Pour coudre sur machine "Singer" — Fabrication d'accessoires — Expérience — Parleur français — 35c à 40c de l'heure —

CUISINIÈRE — Ouest de la ville — Devra aller à la campagne pour l'été — Devra servir les tables, faire cuisine surtout pour la famille, menus non compliqués — Nationalité indifférente — 25 à 40 ans — \$60, à \$70, par mois —

PIQUEUSES DE TOURS — Avec expérience pour poser quartiers sur doublures dans chaussures d'hommes — Moulin plat ou cylindre — \$25, par semaine —

IMPRIMERIE PHOTOGRAPHIE — Travailleuse et caractère sérieux — Expérience seulement — Canadienne-française — 18 ans et plus — Acceptera étudiante en vacances — \$26, à \$25, par semaine —

EMPLOIS DE VACANCES

POUR ETUDIANTS

Les étudiants qui désirent du travail pour la période des vacances sont priés de s'inscrire à nos bureaux suivants, le soir entre 7 et 8 h. 30 p.m. n'importe quel jour sauf le samedi du 11 au 21 juin inclusivement.

8-19ème Lachine 100 St-Charles, Longueuil
211 Gordon, Verdun 1477 rue Cartier
720 rue Marin 1839 Blvd Pie IX
8185 rue Notre-Dame 11570 rue Notre-Dame est
3626 rue St-Urbain 5740 15ème Ave Rosemont
275 ouest, Notre-Dame 305 ouest, Ste-Catherine
(garçons seulement) (filles seulement)

Ayez recours sans scrupules à votre bureau local du

Service national de Placement. Il est là pour répon-

dre à vos besoins et à ceux de votre collectivité.

MINISTÈRE FÉDÉRAL DU TRAVAIL

Humphrey Mitchell A. MacNamara

MINISTRE DU TRAVAIL SOUS-MINISTRE

Couronnez Votre Grand Événement avec une Sweet Caporal



Oh! Oh! — 86! Tu parles d'un score! Quand les garçons ont gal Pour couronner de tels événements, et partout, en toute occasion, il n'y a pas de cigarette comme la Sweet Cap!

CIGARETTES SWEET CAPORAL

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé"

Faits divers

La tornade a causé pour cinq millions de dégâts

Les récoltes sont menacées de perte totale — Le calme revient à Windsor — Le bilan des morts n'est pas encore terminé

Windsor, 19 (C. P.). — Après avoir subi une interruption d'électricité de vingt-quatre heures, à la suite de la tornade d'avant-hier qui causa 14 morts, la ville de Windsor se remet peu à peu de ses blessures.

Hier soir, la lumière était revenue et les lignes téléphoniques fonctionnaient de nouveau.

Il se peut que la liste des victimes atteigne le chiffre de 18. En effet, les autorités des trois hôpitaux de la ville ont annoncé qu'elles n'entretenaient pas grand espoir de conserver la vie à quatre des 33 personnes blessées actuellement dans ces hôpitaux.

Les agences de bien-être et les institutions de charité se sont donné la main pour venir en aide aux quelque 200 personnes qui ont été jetées sur le pavé par cette tornade. Chatham, 19 (C. P.). — Les agriculteurs du sud-ouest de l'Ontario regardent aujourd'hui des champs ravagés par la pluie et le vent lors de la tornade d'avant-hier. L'on évalue les dommages causés aux récoltes à quelque cinq millions de dollars.

Tout le blé dans le comté de Kent et dans le nord de l'Essex est couvert d'eau et menacé d'une destruction totale. Plus de 90 pour cent du blé commercial de l'Ontario vient de cette région et l'on avait accru la superficie ensemencée de blé cette année à cause des secours à porter à l'Europe affamée.

Les récoltes de tomates et de abac ont subi les mêmes dommages dans la péninsule d'Essex, mais les fermiers n'ont pas encore évalué leurs pertes, espérant sauver encore une partie de leur récolte.

Les 1,700 acres semés d'oignons dans le district de Chatham sont ensevelis sous dix pieds d'eau, mais l'on projette de pomper et d'irriguer cette eau de cette terre qui est à un niveau inférieur de six pieds aux eaux du lac Érié.

A Détroit

Détroit, 19. — Les eaux envahissent aujourd'hui la banlieue de Détroit, à la frontière canado-américaine, ajoutant aux dégâts considérables de la tornade d'avant-hier qui a causé au moins 16 morts. Une pluie torrentielle nuit considérablement au travail des équipes de secours qui effectuent des recherches dans les maisons en ruines et dans les endroits qui ont le plus souffert de ce cyclone. Les eaux de la rivière Clifton à Mt-Clemens couvraient les rues et les champs.

Deux personnes ont été tuées par la tornade du côté de Détroit. Un homme a été noyé lorsqu'une écluse du Michigan a cédé sous le poids et la violence des eaux. Un autre a été électrocuté.

Toronto, 18 (C. P.). — En dépit de sa violence et de sa furie, le désastreux cyclone qui a ravagé les sections de la banlieue de Windsor avant-hier et qui a causé au moins une vingtaine de pertes de vie a déjà eu des précédents plus désastreux encore.

Le pire cyclone enregistré au Canada s'est abattu sur Regina le 30 juin 1912, un dimanche après-midi. La capitale de la Saskatchewan était alors une petite ville de 25,000 habitants. En trois minutes, le cyclone causa la mort de 32 personnes, des blessures à cent quatre autres et jeta 500 familles sur le pavé. Avant que les citoyens n'aient pu s'abriter, la tornade avait rasé 200 demeures, trois églises et grain, 20 immeubles commerciaux et deux églises.

L'ouest de l'Ontario est habituellement visité de trois tornades par année, mais ces tornades passent peu souvent par les centres habités.

Mort tragique de Mme P. Lachapelle

Mme Pascal Lachapelle, 46 ans, 5633, avenue Dunmore, à Outremont, femme de Me Pascal Lachapelle, avocat bien connu de la métropole, a perdu la vie, peu de temps avant 3 h, hier après-midi. L'accident est survenu avenue Laurier, un peu à l'ouest de l'avenue du Parc. Par permission spéciale du coroner de Montréal, Me Richard Duckett, la dépouille mortelle n'a pas été transportée à la morgue, mais remise directement à la famille. Mme Lachapelle était la mère d'une nombreuse famille.

Mme Lachapelle venait de stationner sa voiture à l'endroit susmentionné et se préparait à monter sur le trottoir (la rue est en pente à cet endroit) lorsqu'elle fut heurtée par sa propre voiture et traînée sur une distance d'une cinquantaine de pieds. Il semble que Mme Lachapelle ait oublié d'appliquer le frein à bras ou que celui-ci ait été défectueux.

La mort fut constatée par le Dr Antonio Larocque de l'Hôtel-Dieu.

Feux de forêts à Terre-Neuve

Saint-Jean, Terre-Neuve, 19 (C. P.). — La pluie tombait hier soir sur les forêts en feu de Terre-Neuve et l'on s'attend bien à ce que les incendies qui ravagentent toutes les forêts le long de la rive nord-ouest de l'île soient sous contrôle bientôt.

Les flammes ont ravagé plusieurs milles carrés de territoires boisés sous un climat très sec. Elles ont détruit tout un petit village et l'on

rapporte qu'elles s'approchent dangereusement d'un deuxième.

Des vivres d'approvisionnement ont été jetés par avion à plus de 1000 habitants de cette région qui fuient les flammes.

Le village de Angle Brook à l'embouchure de la Terra-Nova, a été littéralement nivelé par les flammes qui ont détruit les habitations, l'église et l'école. Actuellement, les flammes s'élancent dans une furie hors de contrôle vers des forêts qui sèchent depuis longtemps sous le soleil.

L'on n'a pas encore rapporté de mortalité dans cet incendie de forêt qui est l'un des plus terribles jamais rapportés sur l'île de Terre-Neuve.

Vol audacieux en plein jour

Un vol à main armée a été commis, vers 12 h, 30 hier après-midi, dans une succursale de la confiserie Oscar, 707 est, avenue du Mont-Royal (entre les rues Pontiac et Resher). Un individu d'environ 25 ans et dont on possède un très bon signalement entra dans cet établissement commercial et se fit servir une demi-livre de chocolat. Au moment où Mme S. Gagnon, la gérante de cet établissement, ouvrait la caisse, l'inconnu pointa sur elle un revolver et la força à lui remettre une somme de \$200 en billets de banque.

Plusieurs policiers répondirent à l'alerte sous la direction de l'inspecteur-adjoint Ernest Pleau.

Gelé au mois de juin

Un fait assez rare dans les annales de la police de Montréal s'est produit de bonne heure hier soir, alors qu'un garçonnet a été transporté à l'hôpital Sainte-Justine, souffrant de "congélation généralisée", d'après un rapport préliminaire des médecins qui examinèrent l'enfant. Il n'est jamais arrivé, rapporte-t-on, que quelqu'un ait été conduit à l'hôpital, en plein mois de juin, à moitié gelé.

Il s'agit de Jean-Guy Dugal, âgé de neuf ans, dont les parents demeurent au no 6326, boulevard Saint-Laurent.

D'après la police, le garçonnet aurait réussi à grimper sur le toit d'une glacière, sise à l'angle des rues Clark et Henri-IV, hier soir. Il aurait aperçu une sorte de puits de lumière sur le toit et aurait tenté d'y pénétrer. Il aurait perdu l'équilibre et serait tombé de 35 pieds de hauteur entre deux blocs de glace. Ses cris alertèrent les voisins qui mandèrent la police. Il a été secouru par les pompiers.

Rumeur niée

Me Fernand Dufresne, directeur de la police municipale de Montréal, a nié catégoriquement hier une rumeur lancée au sujet d'un remaniement prochain de certaines escouades de la police. Le journal rapportait en outre que l'on projetait d'enlever au capitaine Arthur Taché la direction de l'escouade de la moralité et que l'on devait également changer d'autres capitaines d'escouade.

A ce sujet, Me Dufresne a eu une réponse catégorique: "Nous n'avons jamais songé", a-t-il dit, "à effectuer le moindre changement dans cette escouade. Nous sommes satisfaits à l'heure actuelle du travail accompli par les agents du capitaine Taché."

Récidiviste abattu par la police

Kansas-City, Kan., 19 (A. P.). — Un jeune récidiviste a terminé sa carrière de façon tragique hier. Donald Dubé, 20 ans, de Fitchburg, Mass., un prisonnier fédéral, a été abattu d'une balle au cours d'une tentative pour maîtriser des policiers qui le menaient au pénitencier de Leavenworth.

Heurté par un camion

Un enfant est actuellement dans un grave état à l'hôpital Royal Victoria. Il s'agit de Roger Allaire, sept ans, dont les parents demeurent au no 6604, rue Jeanne-Mance. L'enfant souffre d'une commotion cérébrale. D'après la police, il traversait la chaussée en courant, en face du no 6603, avenue du Parc, lorsqu'il fut heurté par un camion conduit par M. Ralph Lester, 8620, avenue de l'Épée.

ACTES PONTIFICAUX

No 6

ENCYCLIQUE ORIENTALES OMNES sur l'Eglise ruthène

PIE XII

23 décembre 1945

A l'occasion du 350ème anniversaire de l'heureuse réunion de l'Eglise ruthène au Siège Apostolique. — (1595-1945). Brochure de 32 pages.

Au complet: \$0.15, par la poste: \$0.17.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

ACHETE BIEN QUI ACHETE CHEZ DUPUIS

OFFRE INATTENDUE...

SERVICES A DINER en semi-porcelaine anglaise GRINDLEY

délicat dessin THIRLMERE

bordure riche en rouge et or

SERVICE DE 12 COUVERTS SOIT 97 PIÈCES EN TOUT

C'est une véritable occasion pour vous madame... Ce n'est que par suite d'une transaction inespérée qu'il nous est possible de vous faire cette offre... Nous avons obtenu 150 de ces beaux services à diner de la marque GRINDLEY universellement connue... dans le modèle Thirlmere... Une qualité semblable de semi-porcelaine ou haute faïence ne s'est pas vue depuis longtemps sur le marché.

LE DESSIN THIRLMERE

... est un régal pour les yeux... Chaque assiette est décorée de ce dessin... en plus, chaque légumier et chaque saladier s'ornent du même motif... Des fleurs rouilles, roses, violettes, jaunes, des feuilles vertes se dégagent finement sur le fond crème... bordure du centre et du bord rouge Bordeaux et or... le bord lui-même est délicatement ondulé.

Service complet — 97 pièces avec décor très fin du meilleur goût

12 assiettes à diner — 12 assiettes à thé — 12 assiettes à soupe — 12 assiettes pain-bouffe — 12 assiettes à fruits — 12 tasses — 12 soucoupes — 1 grand plat à viande — 1 plat moyen à viande — 1 pot à crème — 1 sucrier avec 1 couvercle — 1 ravier — 1 bol à résidu — 1 saladière — 1 saladier — 2 légumiers fond décoré — 2 couvercles à légumier

les 97 pièces à ce prix

65.00

Conditions de paiement en conformité avec les règlements de la C. P. G.

Voyez

nos

vitrines

Venez

dès 9 h.

demain

Services de 6 couverts GRINDLEY dans le même motif THIRLMERE 100 seulement.

20.00

DUPUIS — troisième (De Montigny)

Pas de commandes postales ni téléphoniques s.v.p.

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président A.-J. DUGAL, v.-p. et gér. gén.

M. Paul Beaulieu chez les gérants

Il parle d'autonomie provinciale et du respect des lois — Les élections

M. Paul Beaulieu, ministre provincial de l'industrie et du commerce, était hier soir l'invité au banquet annuel de l'Association internationale des gérants de ville, dont le congrès se tient actuellement à Montréal. M. Beaulieu a insisté sur deux choses: l'autonomie provinciale et le respect de la loi et de l'ordre dans la province de Québec.

Parlant à un auditoire composé en bonne partie d'Américains, M. Beaulieu a déclaré que "les provinces du Dominion du Canada, comme les États des États-Unis, doivent tenir jalousement à leurs droits, si elles veulent garder une entité économique et politique qui protégera le capital et le travail."

M. Beaulieu a également parlé du développement industriel de la province, 1,000 industries nouvelles ont été domiciliées chez nous, dit-il. C'est le devoir du gouvernement de les protéger. Ce dernier, dit le ministre, est disposé à protéger la classe ouvrière comme le capital, mais il ne tolérera jamais que l'on fasse fi de la loi ou que l'on songe à se faire justice soi-même.

M. Beaulieu a parlé de la nécessité de la décentralisation et de l'impérieuse nécessité de laisser à chaque gouvernement son champ de taxation et d'exiger qu'il s'en tienne rigoureusement à cela.

Parlant ensuite de la propriété, le ministre a dit qu'elle est essentielle et qu'il importe de maintenir la taxe foncière à un niveau raisonnable pour que le plus grand nombre de citoyens possible accé-

dent à la petite propriété, véritable rempart contre les idées subversives.

Les élections

Les élections du nouveau conseil d'administration de l'Association ont eu lieu hier. Elles ont donné les résultats suivants:

Président, M. V.R. Smitham, gérant de Dallas Texas; MM. D.C. McMillan, d'Alameda, Californie, 1er vice-président; George J. Roark, de Pensacola, Floride, 2e vice-président; Rodney L. Loomis, de West Hartford, Conn., 3e vice-président; ainsi que MM. French, Roy S. Braden, Charles A. Carran, L.P. Cookingham, Frank C. Hanrahan, E.L. Mosley et H.L. Woolhiser à titre de directeurs.

Les délégués discuteront aujourd'hui de finance, de relations avec les employés, de logement, puis s'embarqueront ce soir à bord d'un vapeur à destination de Québec. Mais le principal événement de la journée sera certes la causerie que prononcera, à l'issue du déjeuner, le Dr Charles E. Merriam, membre honoraire de l'Association, professeur d'économie politique à l'Université de Chicago, qui parlera de "La zone dangereuse entre la politique et l'administration."

M. J.-H. Laframboise est élu maire

M. J.-H. Laframboise, représentant de la Ligue des propriétaires au conseil de la Cité de Montréal, vient d'être élu par acclamation maire de Plage Laval. Il succède à M. Albert Beaudoin. Ont aussi été élus par acclamation, les échevins suivants: W. H. Heasel, Geo. Power, Geo. Howes, Bernard Raymond et Omer Brière. M. Jean Henri a aussi été désigné par acclamation pour remplacer M. Laframboise à la charge d'échevin.

La commission du tourisme

Elle a tenu hier sa première réunion — M. Houde en devient le président

La Commission du tourisme, récemment créée par l'administration municipale, a tenu sa première réunion hier midi, au Mount-Stephen Club. Le président de cette Commission, M. Camille Houde, ainsi que le président du Comité exécutif, M. J.-O. Asselin, et quelques autres commissaires ont déclaré bien catégoriquement que le but de la Commission du tourisme n'est pas de remplacer des organismes déjà existants, mais bien de coordonner tous les efforts pour qu'ils donnent des résultats aussi intéressants que possible.

D'autres organismes, a-t-il dit, ont été créés, mais aujourd'hui, Montréal est devenue ville internationale et il importe que nous organisions mieux encore si c'est possible pour avoir des touristes en grand nombre et pour les recevoir comme il se doit.

M. Asselin a fait des déclarations semblables, ajoutant que Montréal est aussi intéressée aux touristes qui peuvent venir de Québec ou d'autres villes canadiennes que des États-Unis.

On a ensuite élu M. Houde, comme président de la Commission, et MM. Roy-M. Morris et Jean Delage, comme secrétaires-adjoints.

Me Guy Vanier, membre de la commission et conseiller municipal, a ensuite déclaré que la ville de Montréal devrait voir à faire préparer et distribuer des nettes fascicules de propagande. Elle pourrait voir elle-même à ce qu'ils soient conformes à la vérité et artistiquement présentés.

M. Valmore Gratton, secrétaire de la Commission, a terminé cette pre-

mière réunion en expliquant les buts et les moyens d'action du nouveau organisme.

C'est, dit-il, un organisme de coordination. Il n'a pas la capacité juridique d'imposer ses idées, mais le prestige de ses membres donnera sûrement du poids à ses décisions."

Étaient présents hier: le maire, ainsi que MM. J.-O. Asselin, président du Comité exécutif de la Cité; Louis-A. Lapointe, directeur des services municipaux; le Dr Eudore Dubouché; Jean Morin; le Dr Hector Prud'homme; Guy Vanier; Henri-B. Birks; Raymond Dupuis; John-H. Molson; Raymond Tanghe; Maurice Trudeau et Valmore Gratton, directeur de l'Office d'initiative économique et touristique, à titre de secrétaire honoraire.

La souscription pour l'Université d'Ottawa

Près de \$15,000 ont été souscrits — On demande plus d'auxiliaires

Tout en faisant remarquer que le comité qu'il dirige a besoin d'un plus grand nombre d'auxiliaires, le docteur Stephen Langevin, président local du comité de souscription en faveur de l'Université d'Ottawa, vient de déclarer que les premiers rapports indiquent qu'il y a lieu d'espérer que le district de Montréal atteindra son objectif de \$200,000. Près de \$15,000 ont été recueillis à date. On sait que l'Université d'Ottawa, la seule université bilingue du pays, demande un million de dollars à travers le pays, afin d'améliorer ses facilités d'enseignement.

"Les souscriptions des anciens sont très généreuses, a-t-il dit, mais il faudrait qu'un plus grand nombre d'entre eux prennent une part active à la campagne en devenant auxiliaires. Nous les invitons donc à se présenter au quartier général de notre comité, 1306 est, rue Ste-

Catherine, ou de nous téléphoner, à Frontenac 7512, où nous serons très heureux d'accepter leur collaboration. Nous demandons également à ceux qui sont déjà auxiliaires de nous faire parvenir le plus rapidement possible leurs rapports."

Les souscriptions suivantes sont parmi les principales reçues à date; elles proviennent surtout du groupe des Anciens:

S. Em. le cardinal Villeneuve, O.M.I.	\$5,000
Dr Stephen Langevin	1,000
Les Salons funéraires Victor Dubois	1,000
Edgar Caron	500
Collet Frères Ltée	500
Dr Hirsch Rosenfeld	500
Léo Dandurand	400
La Société des Oliviers Inc.	300
Dr Emile Thomas	250
René Thomas	250
Rodolphe Guimet	240
Pigeon et Major Ltée	200
A.-Edouard Marcotte	200
Dr Ernest Brunet	200
J.-Mastai Charbonneau	100
Adolphe Gamache	100
Marcel Descoteaux (Trois-Rivières)	100
Me Charles Coderre	100

Voyages Organisés QUEBEC

Ste-Anne de Beauré

VISITE A LA

PLAGE D'ORLEANS

Paroisse St-Jean, Ile d'Orléans

22-23-24 juin

PAR AUTOBUS SPECIAL

Trajet: Rive Nord, Rive Sud

Informations et réservations

Ass'n Voyages Historiques

3302 Ave du Parc — CA. 0795

Adoptes

Les CAFES, THÉS et CONFITURES de

J. A. DÉSAY,

(Limitée)

Qualité supérieure

Montréal